



BULLETIN MUNICIPAL

La Roche de Rame

N° 79 - Juillet à décembre 2023

C.C.A.S

Une nouvelle vision des festivités pour les membres du CCAS

En cette fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre charmante commune a entrepris une réflexion profonde pour réinventer ses traditions. Le Père Noël, dans un élan de responsabilité environnementale et climatique, a décidé de délaissier la production effrénée de cadeaux matériels. À la place, il s'est consacré à l'organisation des animations festives et offertes aux enfants de La Roche-de-Rame.

Quant au repas des aînés, le CCAS a innové en transformant quelque peu cette tradition. Au lieu du repas habituel, un spectacle de cabaret éblouissant avec des danseuses et un chanteur sera offert à nos aînés.

Si vous êtes un résident âgé de La Roche de Rame, n'oubliez pas cette date : **le samedi 20 janvier**, à la salle polyvalente ! Un goûter et des boissons seront servis à l'issue du spectacle, pour clôturer cet événement festif. Une belle manière de célébrer ensemble le début d'année.

Enfin, l'ensemble des membres du CCAS (*Simone, Odette, Béatrice, Véronique, Gaëlle, Delphine, Mélanie, Fred et Marie*) vous souhaite **une excellente nouvelle année 2024**.



Marché de Noël

Le marché de Noël de cette année, qui a eu lieu à la salle polyvalente le 16 décembre, a été une source de joie pour les petits comme pour les grands. Cet événement, principalement dédié aux enfants pour l'arbre de Noël, proposait une multitude d'activités : jeux en bois, ateliers, spectacle de magie, tour de calèche, maquillage, et tout cela gratuitement. Le Père Noël a fait une entrée remarquée sur la calèche, pour le plus grand bonheur des enfants.

Un remerciement tout spécial est adressé aux 3 Petits Rochons et à tous les bénévoles qui ont contribué à l'installation. Leur dévouement a permis de faire de cet événement un véritable succès.



LE MOT DU MAIRE

Nous pourrions céder à la morosité ambiante de ces dernières semaines ...

Personnellement, je préfère m'attacher aux perspectives, aux opportunités qui s'offrent à notre commune :

- l'aménagement de la traversée de notre village à défaut d'une déviation irréalisable, insoutenable, et son inscription au futur Contrat de Plan Etat Région ;
- la rénovation de notre école avec le choix de l'architecte chargé du projet et de sa réalisation ;
- le lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagements des berges du lac ;
- l'ouverture du commerce sur la place par l'enseigne Carrefour en début d'année 2024 ;
- la poursuite du projet d'extraction et de valorisation de matériaux alluvionnaires sur l'isole de Pra-Reboul ;
- les perspectives d'aménagement de la Zone d'Activité du Planet qui semblent enfin se confirmer ;

Tout cela dans un contexte préolympique puisque la candidature conjointe de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la région Sud à été la seule retenue pour l'organisation des jeux olympiques d'hiver 2030.

Nous savons tous que c'est une formidable opportunité pour changer le destin de nos communes, de nos vallées et de nos bassins de vie. Sachons nous en saisir !

Je vous présente tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Bien à vous,
Michel Frison



ETAT-CIVIL

Mariage

- Philippe MASSIEYE et Carole JOST, le 19/08/2023
- Fiona PARTY et Erika CASTELLANOS MONTOYA, le 26/12/2023

Naissances

- Marius BLANC DE BELVAL, le 22/07/2023
- Joy STAMEGNA, le 17/08/2023
- Simon GIDROL SILUSZYK, le 30/09/2023
- Charlie CHICHERY, le 23/10/2023
- Maxime MOUNIER, le 30/11/2023
- Rose BECQUAERT, le 22/12/2023

Décès

- Joseph POUILLILIAN le 17/02/2023
- Jean BONNAFFÉ le 14/10/2023
- Carmen CAREDDA le 15/11/2023
- Anne-Lise DUC le 28/11/2023
- Éric GENEVEY le 6/12/2023

Mairie de la Roche de Rame - Le Clos - 05310 LA ROCHE DE RAME
Secrétariat et agence postale : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h
mairie.rochederame@orange.fr - Tél : 04 92 20 90 10

PROJET ECOLE

Le dossier de rénovation de notre école communale avance bien !

En concertation avec tous les acteurs concernés (municipalité, enseignants, personnel de service, Croq'Jeux, services techniques, etc.) les grands axes de travail ont été définis.

Notamment, le choix d'une « rénovation + extension » plutôt qu'une « démolition + construction » a été arrêtée et nous avons élaboré ensemble :

- ✓ la définition de l'extension
- ✓ la définition des locaux nécessaires et leur destination. Il faut des classes, un dortoir, un espace lecture, des locaux pour le personnel et les intervenants extérieurs, une salle de motricité, des lieux de récréation couverts, etc.
- ✓ la définition des enjeux techniques (réseaux électriques, sanitaires, chauffage, par exemple).



Parallèlement, la commune a projeté et sécurisé le financement de ce projet, en partie par emprunt, en partie par auto-financement, en partie par subventions.

Un cahier des charges a été réalisé par le programmiste qui a élaboré différents plans-projets successifs et nous venons de sélectionner sur appel d'offres un maître d'ouvrage parmi les quatre qui y ont répondu.



Ce projet va donc devenir plus concret. Mais le premier coup de pioche n'est pas pour tout de suite ! Il reste beaucoup de travail, nous ne sommes qu'au stade du projet, il faut maintenant que le maître d'œuvre élabore le dossier complet (définition précise des travaux, des matériaux, des intervenants, validations, plans définitifs détaillés, recherche de subvention, recherche des entreprises, planification pour réalisation avec l'école sur place, etc.). Il reste de nombreux mois de travail, mais c'est lancé.

A suivre !

ECONOMIE TOURISME ET DEVELOPPEMENT

Micky Bar

Les abords du lac attirent chaque année de plus en plus de monde grâce au cadre magnifique qu'ils proposent et aux différentes activités et services que l'on peut y trouver.

Le seul bémol reste toujours le parking qui nous l'espérons pourra être amélioré à l'avenir.

Concernant le Micky Bar, les gérants de la saison 2023, M. et Mme HERMENIER nous ont grandement aidé dans la rénovation et la modernisation de notre snack grâce à leurs connaissances.

Ils ont dans la foulée réalisé une belle saison malgré un mois de mai froid et pluvieux.

Malheureusement, des soucis de santé ne leur permettront pas de nous concocter pour la saison 2024 de bons petits plats faits-maison dont ils ont pu nous régaler cette année.

L'ensemble de l'équipe municipale souhaite les remercier pour leur engagement dans la mise en route du nouveau Micky Bar.



Notre Micky Bar recherche son gérant pour la saison 2024, un nouvel appel d'offre à retirer en mairie est en cours et les candidatures doivent être déposés au plus tard le 26 janvier 2024 à 12h. Le même jour, à 14h, la commission Développement Economique et Touristique se réunira pour ouvrir les plis afin de convier au plus vite les candidats en rendez-vous pour un entretien de présentation de leurs projets.



Commerce Multiservices

Attendu depuis longtemps par beaucoup, le commerce multiservices prévu dans le nouveau local réalisé sur la place du monument aux Morts, ouvrira ses portes en 2024.

La Direction de Carrefour France vient de valider en Comité Régional et Comité National le projet de création de M. et Mme ALARCON (qui sont déjà propriétaires du Carrefour City de Briançon) pour l'ouverture d'un magasin Carrefour Express sur notre commune.

Dans cet espace nous pourrons trouver tous les produits nécessaires au quotidien (épicerie, boulangerie, produits bio...) et des services tels que le gaz, la livraison des courses...

Un espace snacking permettra de consommer sur place les produits achetés et l'été un espace extérieur en terrasse sera ouvert pour profiter d'un café à proximité de notre terrain de pétanque.

Nous avons hâte !!!



EXTRACTION ALLUVIONNAIRE

LES ILES DE PRA REBOUL

CONTEXTE

La municipalité de La Roche de Rame travaille avec la société Allamanno SAS et les Agrégats Briançonnais sur le projet de valorisation de matériaux alluvionnaires au lieu-dit les Iles de Pra Rebul entre le Planet et le hameau de Pra Rebul.

Cette société est implantée sur la zone du Planet en bordure de la Durance. Elle est l'héritière des sociétés Briançon Béton, Moulage de la Durance et historiquement la drague de l'entreprise Chienno. Elle loue à la commune de la Roche de Rame une superficie de 5 hectares et fait l'objet d'un classement ICPE (Installation Classée au titre de la Police de l'Environnement).

C'est le seul centre de production de matériaux dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays des Ecrins.

De plus, selon le schéma régional des carrières, ce SCOT est déficitaire en matériaux en 2015 et le reste jusqu'en 2032 quelles que soient les hypothèses de renouvellement de l'autorisation actuelle.

Les installations de La Roche de Rame sont alimentées exclusivement par des apports provenant de la commune de Champcella, au lieu-dit le Fond de Rame dont l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter arrive à échéance le 25 octobre 2024. Il y a donc urgence pour le site de la Roche de Rame à trouver de nouveaux gisements à exploiter afin de répondre localement aux besoins du territoire et ainsi d'éviter des apports de matériaux coûteux et polluants depuis le sud du département.

De plus, le recyclage des bétons issus des démolitions ne permet pas de répondre aux besoins normatifs du béton. Il est en volume extrêmement faible au regard des besoins dans un contexte de renouvellement des ouvrages d'art, ponts, tunnels, murs de soutènement issus pour la plupart de l'immédiat après-guerre ou des trente glorieuses.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le site, objet de l'étude, se situe entre la Durance et la voie ferrée à environ 500 mètres au sud des installations des Agrégats du Briançonnais. Cette situation géographique particulière est idéale car à proximité immédiate des installations de stockage et de transformation. Elle y est reliée par une piste permettant un accès direct par des gros porteurs évitant ainsi le transport par la route, les nuisances sonores et la pollution associées.



POURQUOI EXTRAIRE DES MATERIAUX SUR CE SITE ?

Les matériaux alluvionnaires sont présents sur la plaine alluvionnaire de la Durance sur une épaisseur variant de 100 à 300 mètres. Ils sont de bonne qualité et permettent de répondre aux exigences normatives en matière de béton et de matériaux de construction.

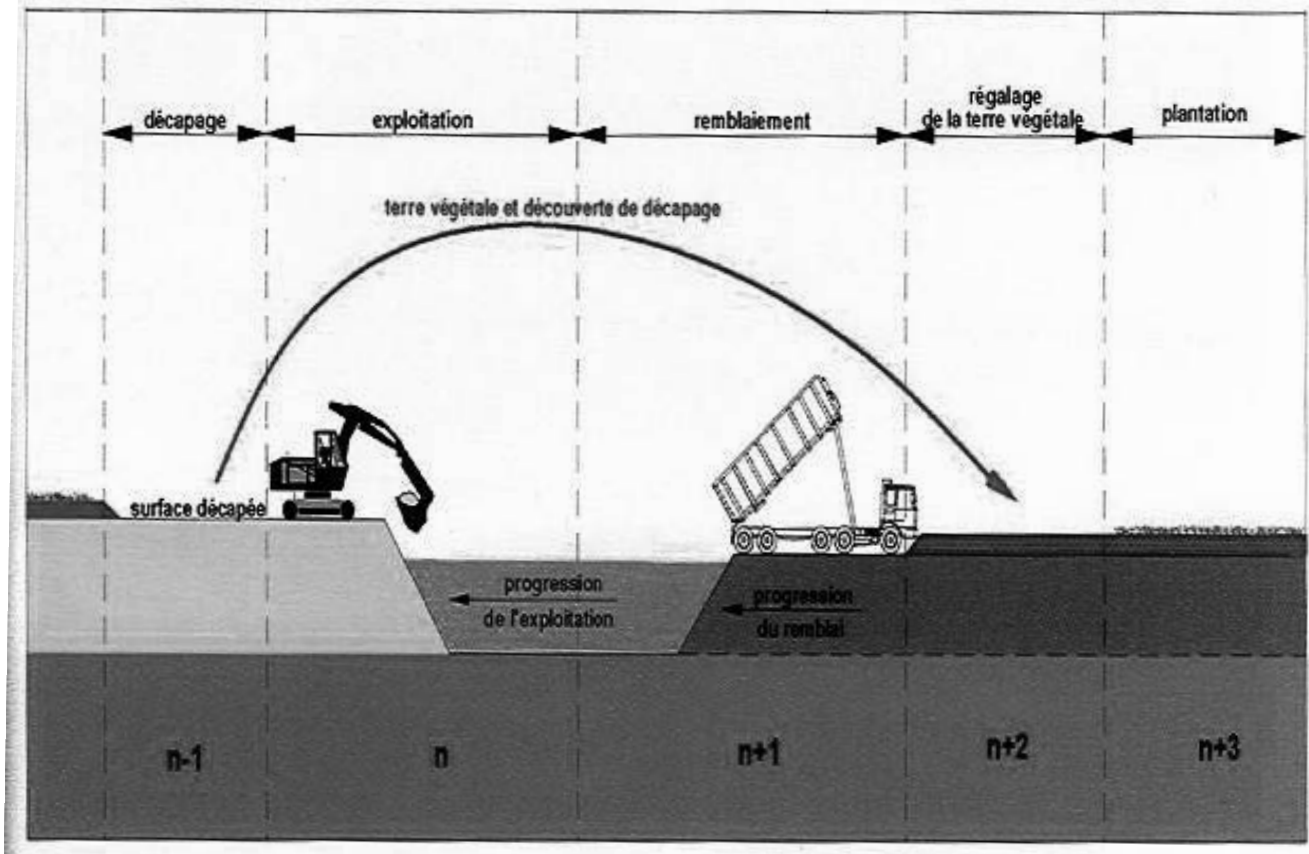
COMMENT SE PASSE UNE EXTRACTION ?

L'extraction se passe en plusieurs étapes :

1. Décapage du sol, du couvert naturel sur une épaisseur moyenne de 10 à 25 cm en fonction de la végétation, défrichage ou abattage des arbres si nécessaire.
2. Extraction du gisement de sable et de graviers sur une épaisseur maximale demandée de 9 m (en pratique 3 m hors d'eau + 5 m en eau) par phase annuelle d'environ 7 000 m²
3. Transport des matériaux extraits directement par une piste vers le site des Agrégats du Briançonnais pour traitement par concassage-criblage.
4. Remise en état du site d'extraction par le remblayage avec uniquement de la terre issue des terrassements et stockée sur le centre du Planet. Remise en place du couvert végétal selon préconisations et plantation de nouveaux arbres adaptés à la zone.

Les périodes d'exploitation se feront 2 années sur 3 au maximum et/ou (en fonction des besoins) en période hivernale (janvier et février) sur une période de 8 semaines consécutives.

Principes schématiques d'exploitation et de réaménagement



ETUDES REALISEES A CE JOUR

- Validation de la qualité du gisement.
- Etablissement d'un pré-diagnostic environnemental Faune Flore par Equinoxe Environnement (printemps, été et automne 2022)
- Etude hydrogéologique par Mines et Avenir : pose de 4 piézomètres pour analyser la nappe d'eau alluviale, la hauteur, la qualité.
- Etude hydrologique par ETRM : analyse de l'inondabilité de la zone de la Durance.
- Mesure de bruit par géo-environnement avec analyse du niveau sonore actuel : 3 mesures sur site + 1 mesure à Pra Reboul.

LES CONSIDERATIONS TECHNIQUES A INTEGRER

- 50 m de recul par rapport aux berges de la Durance.
- 10 m de recul par rapport aux propriétés privées situées en bordure de voie ferrée.
- Evitement des zones d'intérêt faunistique et floristique en particulier les zones humides.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Un protocole d'accord signé entre les deux parties autorise l'accès au site potentiellement concerné à la Société Allamanno SAS et lui permet d'effectuer pendant une durée de 3 ans, toutes les études qu'elle jugera nécessaires en vue de valider ou non son intérêt pour une valorisation des matériaux naturels pouvant s'y trouver.

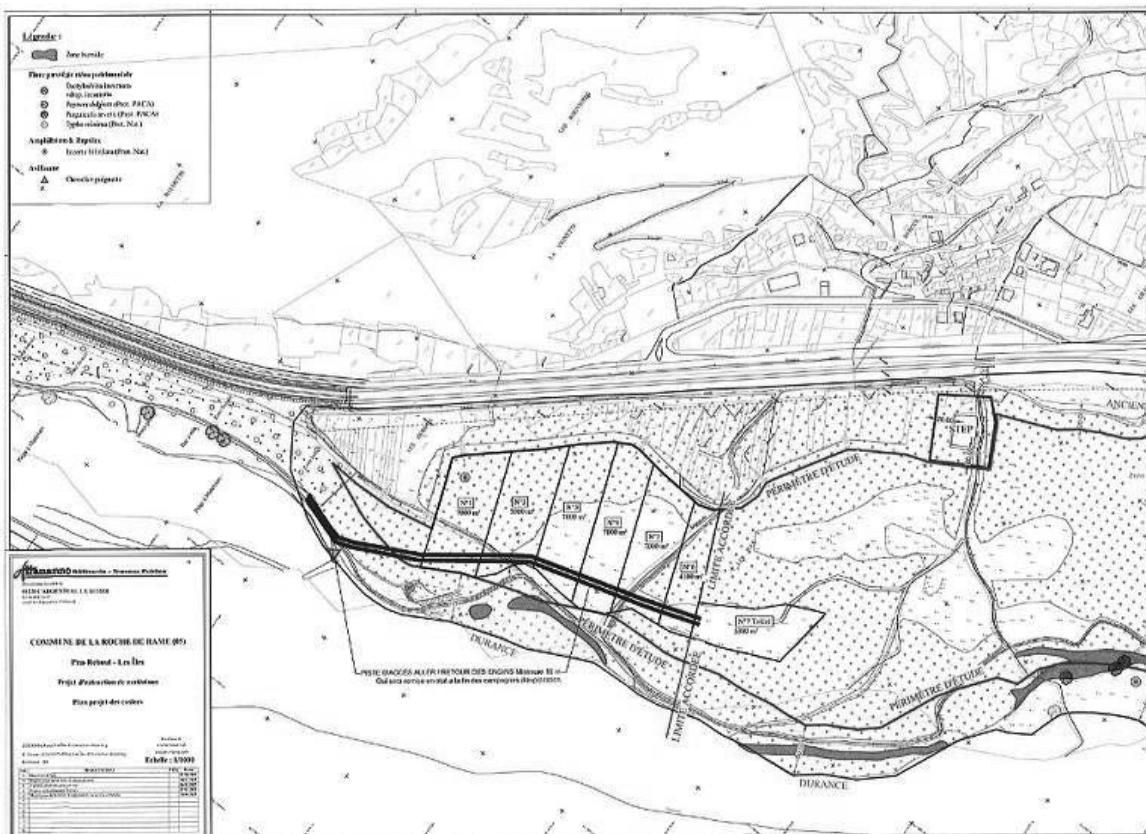
Un périmètre précis et maximal d'exploitation a été défini. Il tient compte de la nécessaire préservation du hameau de Pra Reboul ainsi que de la moindre présence ou d'enjeu faune, flore. Il s'étend sur une surface totale de 44 480 m² et concerne 7 casiers allant de 4 100 m² à 7 000 m².

La remise en état du site consistera à reproduire un nivellement le plus proche de l'état actuel permettant ainsi de modeler le terrain avec des variations de 0,5 à 1 mètre.

Le reboisement sera fait avec des essences locales : genévriers, saules, etc... en tenant compte des préconisations de l'Office National des Forêts, du bureau d'études Equinoxe et Environnement et de l'évolution des conditions climatiques.

Le rendu financier est actuellement en cours de négociation et proposera à minima un revenu supérieur à 600 000 euros.





LES PROCHAINES ETAPES

Pour la commune :

- Approbation de la convention de forage qui précisera l'ensemble des éléments développés dans cet article.
- Révision simplifiée du P.L.U. autorisant cette exploitation sur le strict périmètre défini.

Pour les sociétés Allamanno SAS et Agrégats du Briançonnais :

Elaboration du dossier de demande d'exploiter qui comprendra :

- ✓ L'étude spécifique Faune, Flore sur le terrain à chaque période climatique 4 saisons.
- ✓ La rédaction du dossier réglementaire de demande d'exploiter.
- ✓ Dépose du dossier en Préfecture.

Instruction administrative du dossier, elle comprendra :

- L'enquête publique
- Le passage du dossier en commission des carrières
- L'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter

Compte-tenu de ces éléments et sous réserve d'un avis favorable de la municipalité, les premières extractions pourraient avoir lieu au premier trimestre 2027.



La parole aux
associations :

LES PASSEURS DE MEMOIRE



Quand tu ne sais pas où tu vas, arrête-toi, retourne-toi et regarde d'où tu viens.

Vous racontent.....

**LES POILUS DE LA ROCHE-DE-RAME
MORTS POUR LA FRANCE
LORS DE LA GUERRE 1914-1918**

UN PEU D'HISTOIRE

Apparus après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts ont été élevés dans leur grande majorité à la suite de la guerre 1914-1918. L'inscription d'un nom se justifie lorsque le défunt, décédé au cours d'une guerre, est titulaire de la mention "Mort pour la France", et est né ou domicilié légalement en dernier lieu dans la commune considérée. A l'origine, la fonction de ces édifices a été de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne reviendront plus vivre dans la cité, faisant ainsi participer la commune au travail de deuil des familles.



Par ailleurs, graver les noms des morts revenait à donner à ceux-ci un peu de cette gloire dont étaient alors parés ceux qui s'étaient sacrifiés pour la victoire des armées françaises.¹

Voici donc l'histoire résumée de la naissance du monument aux morts de la guerre 1914-1918 de la commune de La Roche-de-Rame :

- Dans le budget additionnel de 1919 le Conseil municipal porte un crédit de 300 francs pour l'achat d'un tableau nominatif des soldats tombés au Champ d'honneur,
- Par la suite le Conseil considère qu'un monument commémorant plus dignement le sacrifice de nos héros doit être érigé et lance une souscription pour élever sur la place de la mairie un monument aux soldats morts pour la France,
- Le 15 janvier 1920 le Conseil décide d'affecter le crédit de 300 francs à la souscription,
- Le 19 janvier 1920 et en réponse à une circulaire du Préfet des Hautes-Alpes datée du 15 janvier 1920 le Maire M. Massieye, expose la situation de la commune quant à l'érection d'un monument à ses enfants morts pour la France.

Des trois devis qui ont déjà été reçus celui qui retient l'attention du Conseil municipal est relatif à une pyramide sur soubassement entouré d'une grille.

L'estimation de la dépense est de 9000 francs, le total des souscriptions s'élève à ce jour à 5504,50 francs auxquels il faut ajouter les 300 francs de la municipalité.

Le Maire rappelle que la population de la commune est de 522 habitants d'après le nombre des cartes d'alimentation délivrées.

¹ D'après le site du Ministère des Armées

Le 12 février 1920 le Conseil réuni en session extraordinaire sous la présidence du Maire, qui est également président du Comité du Monument aux morts de la guerre adopte le rapport qui porte sur :

- L'emplacement du monument projeté : place dite du Syndicat,
- Le devis estimatif qui s'élève à 8012 francs
- Les attributs, inscriptions et noms à graver

Le Conseil approuve les conclusions du rapport et autorise le Maire à passer commande ferme à M. Giraud, exploitant de carrière à Vogüé (Ardèche).



Pour la petite histoire état actuel de la carrière de Vogüé



Pierre bleue de Vogüé

- Le 18 avril 1920 le Maire approuve le devis de M. Giraud, accompagné d'un plan à l'échelle et daté du 15 avril. Le montant du devis est de 9060 francs,
- Le monument est inauguré le dimanche 15 août 1920 sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Briançon et en présence des Corps constitués. La cérémonie s'achève par la remise à M. Fourrat père de la médaille militaire décernée à l'un de ses fils tombé au champ d'honneur,
- Le 29 décembre le Maire adresse le bilan financier de l'opération aux services de la Préfecture sous l'intitulé "Indication des voies et moyens" : Recettes 9007,50 francs (dotation Conseil municipal : 300frs, souscription publique : 8490frs, intérêts sommes placées : 217,50frs)

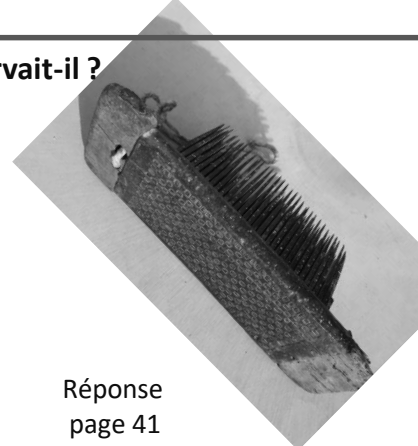
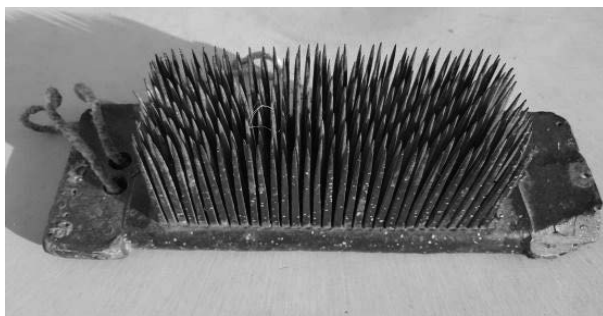
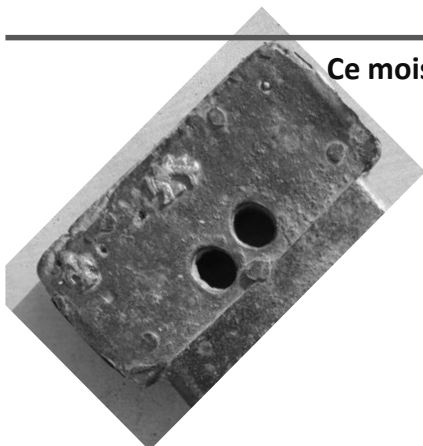
Dépenses 9360 francs

Il manque 352,50 francs qui seront fournis soit par une subvention escomptée de l'Etat, soit par une nouvelle souscription, soit par une deuxième dotation du Conseil municipal.

² Cette carrière a été exploitée de 1880 à 1945 par la famille Giraud. Exploitée dès l'antiquité, la pierre de Vogüé, dite "Pierre bleue" présente des caractéristiques techniques exceptionnelles. Elle est très dure, très pure et très dense (2750 Kg par mètre-cube).

Nous remercions Gérard GUIMBERT pour l'aide qu'il nous a apporté lors de la préparation de ce document.

Ce mois-ci, voici l'objet ancien à découvrir, à quoi servait-il ?



Réponse
page 41



Toutes les maisons n'ont pas une histoire aussi dense. La maison Queyras en a une et pas des moindres. Elle est longue, semée de vie et de mort entre ses murs. Pas moins de 8 générations s'y sont succédées depuis la fameuse date frappée au ciseau à bois sur la sablière de la charpente (1801). Elle a accompagné au cours des siècles le bruit des fers à cheval battants le pavé, les roues des diligences claquant sur la chaussée, les odeurs de soupes et de ragoûts en tout genre envahir les narines des voyageurs. Elle a pu écouter les ronflements de ces derniers envahissant l'ancre de la bâtisse après s'être endormis, bercés par le roucoulement des pigeons voyageurs à l'étagé.



HISTOIRE D'UNE BELLE MAISON

Dans la haute vallée de la Durance, à 946 mètres d'altitude sur la voie royale, actuellement route Nationale 94, à l'entrée du village de La Roche de Rame côté sud, s'étale, sur 35 mètres une ancienne et belle maison d'une superficie de 1108 m2, fief de la famille Queyras. De nombreuses générations de cette famille s'y sont succédées. En 1424, l'un d'entre eux, Jean Queyras était Consul, en 1621 un autre Jean Queyras était également consul (c'est-à-dire maire) en 1646, Jean-François Queyras fils de François est aussi consul.

La maison se présente comme une solide masse rectangulaire, pas de bois dans l'ossature mais une solide maçonnerie. C'était une ancienne auberge où «ON LOGEAIT A PIED ET A CHEVAL» inscription tracée sur le mur. La toiture était en tuile, mais à la suite d'un incendie de quartier, en 1911, elle fut remplacée par des tôles de zinc. Elle était ornée d'un superbe perron en marbre rose qui donnait sur la route nationale, où vacanciers et habitants du quartier se retrouvaient pour bavarder, les soirs d'été. Ce perron servait aussi de décors lors des photos de mariages. Mais hélas ! Trop encombrant pour nos temps modernes, il fut sacrifié par les Ponts et Chaussées en 1985. Sur ce même côté, une belle porte d'entrée en bois avec heurtoir s'ouvrait sur un corridor. A droite, une grande cuisine pourvue d'un poêle à quatre trous pouvant contenir d'énormes bûches était l'élément le plus important. A côté, «la pile» en pierre où on lavait la vaisselle dans une baignoire d'eau chaude. Une grande table en bois massif, des bancs contre le mur et dans le fond un dressoir d'étagère occupé par des chaudrons et des seaux en cuivre bien astiqués, ainsi que des chandeliers et lampes complétaient le mobilier. Dans un coin l'horloge comptait les heures. A gauche, la salle à manger, grande pièce où l'on devait servir les repas à la table d'hôte, avec vaisselier, grande table et chaises. Sur le même plan, six chambres à coucher avec lit bateau en noyer et armoire (souvent amenée en dot), qui renfermait le linge et les vêtements. Le rez-de-chaussée était occupé à gauche par l'écurie voûtée, car il y avait des chevaux. Les jeunes hommes étaient «rouliers», allant à Marseille porter le minerai d'argent et remontant de la marchandise pour la vallée. En cours de route, ils s'arrêtaient dans les auberges et c'est ainsi que plusieurs se sont mariés avec les filles du relais. Les animaux allaient boire à la fontaine du hameau des Queyras qui servait aussi de lavoir, où le linge était battu et rincé après la «bua» qui se déroulait dans la cour de la maison. A droite donnant sur la cour, le cellier avec le coffre pour le sel, la farine et les grains ; au plafond pendaient saucisses et jambon. Dans une pièce, le pressoir car on cultivait la vigne et la cave avec légumes et pommes de terre. La volaille et les lapins étaient à part dans la cour. La grange occupe le niveau supérieur du bâtiment, on y accédait de plein pied par un plan incliné, une porte à deux battants ouvrait sur l'aire à battre permettant le déchargement pour «les ramasses» chargées de «trousses» de foin et de bourras (toile de chanvre) et céréales. Le foin était rentré en vrac, ou roulé en ballots et stocké dans une partie de la grange. Deux étapes de construction sont apparentes dans cette maison. Il y avait un magasin épicerie au bout du bâtiment au Nord tenu jusqu'en 1880 par la famille et un petit appartement avec une grande terrasse. Dans la cour, un four banal et un atelier avec forge et outillage et une grande remise pour les chariots et les tombereaux. Derrière, un jardin potager avec arbres fruitiers et champs qui s'étiraient jusqu'à la Durance et qui a été coupé par le chemin de fer en 1886. Cette maison avait une inscription lapidaire que le fils aîné qui se prénommaient Jean-François, comme tous les aînés de cette famille, a placée dans sa nouvelle maison, actuellement le château, devenu propriété de la commune en 1989. Cette inscription, en vieux français date de 1572 «AYMER DIEU ET SON PROCHAIN». C'est là que mon grand-père a élevé sa nombreuse famille, 7 filles et 4 garçons. Il était entrepreneur et travaillait pour les Forts du Briançonnais notamment au Janus à 3136 mètres d'altitude. Il rentrait le samedi soir et sa petite famille se portait dans le jardin pour voir passer le papa qui envoyait des friandises par la portière du wagon, la gare étant à plus d'un kilomètre de la maison, un domestique attaché à la ferme, allait le chercher en voiture à cheval. Texte écrit par Louise ABEIL secrétaire de mairie à La Roche de Rame d'août 1928 au 31 janvier 1959.

Généalogie partielle de la maison Queyras du 18ème siècle jusqu'à nos jours

Légendes:
= Symbolise la date de naissance
+ Symbolise la date de décès
X Symbolise la date de mariage
Le nom Queyras est à l'origine Queyrasses

François Jean QUEYRAS (Châtelain) X Marguerite GILLY
=1892 =1892
+01/05/1752 10/02/1716

Jean François QUEYRAS X Marie MAUREL
=1708/1722 =1793
+21/12/1788 19/11/1745

Jean François QUEYRAS (Commissaire du canton) X Victoire ROSSIGNOL
=27/11/1739 =1793
+05/02/1800 19/02/1790

Jean François QUEYRAS (Aubergiste) X Catherine BOREL
=12/03/1791 =1793 à Villar Saint Pancrace
+26/07/1863 08/01/1812 +06/06/1870
Enfants:
Jean François (=1812) Michel (=1829)
Magdeleine (=1818) Adolphe (=1831)
Marguerite (=1821) Victoire (=1834 +1836)
Joseph (=1824) Louis (=1836 +1837)
Eugène (=1826) Victoire (=1840 +1840)

Jean François QUEYRAS (Marchand de vin-Volurier) X Marie Marguerite ABEIL (Négociante)
=27/12/1812 =1822
+03/08/1864 29/07/1841 +29/06/1891
Enfants:
Alexandrine (=1844) Victoire (=1854)
Jean François (=1847) Louise (=1856 +1857)
Josephine (=1850) Eugène (=1857 +1859)
Joseph (=1851) Emma (=1862 +1863)
Domestiques (étalé sur plusieurs années):
Giraud Etienne - Ardouin Auguste - Rossignol - Painu Marie

Joseph QUEYRAS (Entrepreneur TP) X Clothilde GIRAUD
=23/07/1851 =1822
+17/08/1934 20/05/1874 +08/05/1919
Enfants:
Josephine (=1876) Marie (=1888)
Emma (=1878) Louise (=1891)
Alexandrine (=1878) Louise (=1891)
Victorine (=1890) Louis (=1893)
François (=1883) Joseph (=1897)
Eugène (=1884) Marguerite (=1899)

Eugène QUEYRAS (Cultivateur) X Josephine FAURE
=31/10/1884 =1712/1925
+07/04/1969 28/07/1921 +12/12/1892 à Savines
+30/07/1964
Enfants:
Jean (=1922 +2004)
Adolphe (=1925 +2015)
Fernand (=1927 +2023)
Marie (=1930 +2014)

Adolphe QUEYRAS
=17/12/1925
+18/09/2015

Association Les Croquignards
Née en 2016 autour d'une table
Le 26/04/2016 devient propriétaire de la maison Queyras



Compte rendu de la première réunion du conseil d'école Mardi 07 novembre 2023

Début : 17h 30

Présents :

- Enseignants : Mmes Lagarde, Pellegrin, Massa, Romand-Piquant, Perrino et M Moulard
- Atsem : Mmes Kleber et Gauthier
- Parents élus : Mmes Chabrand, Roman, De Belval et Mr Dutheil
- Mairie : Mr Frison, maire, Mme Pasquali
- Association les 3 p'tits Rochons : Mme Douane, secrétaire et Mme Chabrand, présidente

Excusés :

- Enseignants : Mme Weber
- RASED : Mmes Anne-claire Bel et Laura Rocher
- Inspecteur : Mr Matt
- Association Croq'jeux : Mme Vachet

Ordre du jour

- Bilan et nouveautés de la rentrée scolaire 2023
- Bilan des élections des représentants des parents d'élèves
- Bilan financier de la coopérative générale
- Vote du règlement intérieur
- PPMS et exercices de sécurité
- Activités et projets de l'année
- La parole aux partenaires : Mairie, Croq'jeux, les 3 p'tits rochons
- Questions diverses

I Bilan et nouveautés de la rentrée scolaire 2023

1) Équipe enseignante et effectifs

Total élèves : 85

Classe	Effectif par niveau	Effectif total	Enseignants	Jours
PS	5	23	G. Lagarde	L,M,J,V
MS	6			
GS	12			

CP CE1	14 6	20	I. Perrino Y. Moulard	L,J,V M
CE1 CE2	10 8	18	S. Pellegrin Y. Moulard	L,M,J, V
CM1 CM2	9 15	24	D. Massa Y. Moulard	M,,J,V L

2) ATSEM

Clarisse Kleber et Cathy Gauthier (classe de PS-MS-GS) sont toutes deux à temps plein cette année.

3) AESH (accompagnant d'élèves en situation d'handicap)

Annabelle Toye suit 1 élève en aide mutualisée, 2 matinées par semaine pour l'instant.

Jessica Vigne est en renfort pour de l'accompagnement mutualisé 1 journée auprès d'1 élève en attente de notification.

L'aide mutualisée signifie que l'aide humaine présente peut apporter son aide à plusieurs élèves.

4) RASED :

Le Réseau d'aide de l'Argentière est toujours composé de deux personnes : Anne-Claire Bel, psychologue, et Laura Rocher, enseignante spécialisée qui remplace Clothilde Garrabé cette année. Laura intervient pour l'instant dans les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 auprès de 7 élèves.

5) Évaluations nationales.

Elles se sont déroulées du 11 au 22 septembre, pour les élèves de CP, CE1 et pour la première fois cette année de CM1. Ces évaluations ont pour but d'identifier, des groupes d'élèves fragiles et à besoins pour chaque compétence évaluée en français et mathématiques.

Ainsi, pour ces élèves, une aide est mise en place notamment grâce au Rased et à l'APC. Tous les parents de CP et CE1 ont été reçus par les enseignants dans le courant du mois d'octobre pour leur transmettre le bilan de ces évaluations. Les parents des CM1 seront reçus en novembre.

Pour les élèves de CP, il y aura de nouveau des évaluations nationales en janvier.

6) Abords de l'école

Une boîte à livres de jeunesse a été installée au printemps. Penser à la faire vivre en empruntant et en y déposant des ouvrages pour enfants.

De nouveaux porte-vélos ont été installés afin d'augmenter l'espace disponible pour ranger les vélos des élèves.

7) Harcèlement et projet PHARE

Judi 9 novembre est la journée nationale de lutte contre le harcèlement, à cette occasion et comme c'est une priorité gouvernementale, plusieurs choses sont en train d'être mises



en place à ce sujet. Le ministère a fixé 3 axes d'action : prévention, détection et résolution. Plusieurs annonces sont faites dans les médias notamment le lancement d'un plan de prévention contre le harcèlement : le programme PHARE. Cela signifie qu'une formation est prévue pour une personne par école, c'est Mme Perrino qui la suivra, et que l'équipe enseignante est sollicitée pour réfléchir à cette problématique. Elle aura donc de nouveaux outils à mettre en œuvre si le cas se présente.

II Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

Elle s'est déroulée le vendredi 13 octobre et a permis d'élire seulement 3 représentants pour 4 classes puisqu' aucun autre parent ne s'est porté candidat dans un premier temps.

Après la proclamation des résultats, pour combler le siège non pourvu, un tirage au sort a été réalisé entre les 5 parents qui se sont portés volontaires.

La directrice remercie les parents qui se sont portés volontaires et les parents élus pour leur engagement.

Le taux de participation a été de 63,08 % avec 130 inscrits. Le vote se déroule désormais exclusivement par correspondance.

III Bilan financier de la coopérative générale

Le bilan financier pour l'année scolaire 2022-2023 est le suivant :

Dépenses : 2500,76€ (intervention chiens de traîneaux , Sortie Mont Dauphin, activité voile, cotisation association prêt de livres, photos de classe, une partie de la location du matériel de skis, achat petit matériel pour l'école)

Recettes : 1781,50€ (vente photos, subvention mairie, cotisations familles, participation des 3 p'tits rochons à la voile et aux chiens de traîneaux)

Un bilan est déficitaire donc, mais, grâce à une réserve des années précédentes, cela n'a pas de conséquence.

La directrice rappelle qu'il a été convenu avec l'Association des Parents d'Elèves les 3 p'tits rochons que pour une activité coûteuse, cette dernière participait à hauteur d'un tiers, les deux autres tiers étant la participation de la coopérative générale et la participation de la coopérative de la classe concernée (alimentée par les cotisations des familles).

IV Étude et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur des écoles maternelles et des écoles élémentaires publiques est établi par le conseil d'école compte tenu des dispositions du règlement départemental.

Il est approuvé ou modifié chaque année lors du premier conseil d'école.

Il est communiqué aux familles après le premier conseil d'école : par messagerie électronique et par affichage.

Chaque famille est tenue de le lire et le respecter.

Cette année, les modifications concernent le changement de nomination de la classe de CP-CE1 lorsque cela a été nécessaire. Concernant les entrées, l'accueil de 13h35 se fait dans la cour pour les élèves de CP à CM2 et dans la classe pour les élèves de PS à GS.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.



La directrice invite les familles à être particulièrement attentives, lors de la lecture de celui-ci, aux paragraphes concernant les absences et la sécurité.

V PPMS et exercices de sécurité

Afin d'établir la conduite à tenir face aux risques auxquels il peut être exposé (risques naturels, accidentels ou de menaces), chaque établissement scolaire doit être doté d'un Plan Particulier de Mise en sécurité (PPMS). A ce jour il en existe deux : un pour les risques majeurs appelé PPMS 18 et un pour les menaces attentat intrusion appelé PPMS 17. D'ici à 2028, suite à la mise en application de la loi Rilhac et la publication de nouvelles directives dans le BO de juin dernier, les 2 PPMS fusionneront pour établir un seul document unique qui devra être rédigé par les services de la DSDEN (La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) et non plus par le directeur. Chaque année, nous devons réaliser des exercices de mise en sécurité en cas d'incendie, en cas d'autres risques majeurs (séisme, inondation,...) et en cas d'attentat et intrusion pour que tous, le personnel et les élèves, apprennent à réagir au mieux au cas où. En ce début d'année, nous avons réalisé l'exercice d'évacuation en cas d'incendie et l'exercice de mise en sûreté en cas de séisme. Tout le monde a réagi correctement lors de ces deux exercices.

Dans le courant du mois de novembre sera réalisé l'exercice en cas d'intrusion.

Un second exercice incendie sera réalisé fin mars.

VI Activités et projets de l'année

1) Ecole :

- **Pédagogie** : - les mathématiques continuent d'être enseignées grâce à la méthode Heuristique.
- Poursuite du travail en ateliers d'inspiration Montessori de la PS au CM2. Les CE1 des 2 classes suivent également la même méthode de lecture et d'anglais.
- Thème d'école : Les arbres. Toutes les classes travaillent sur ce thème en DDM, arts, littérature, ... l'équipe étudie l'idée de planter des arbres dans la cour.

- **Projets culturels** : - Cinéma : 3 séances pour toutes les classes
- Théâtre du Briançonnais : - 1 spectacle pour les CP
 - 2 spectacles pour les CE1-CE2
 - 3 spectacles pour les CM1-CM2
- L'association Rions de Soleil : 1 spectacle maternelle et 1 spectacle élémentaire.
- Prix des incorruptibles : 1 lot de livre pour 3 classes, on lit en classe ou à la maison, on vote pour son préféré, plusieurs activités liées à un ou plusieurs albums.
- Bibliothèque municipale pour les maternelles : 2 fois par an (et 3 fois à la bibliothèque de l'Argentière) et CP-CE1 : 1 fois par période
- Intervenant Musique : Vincent Botta (en remplacement d'Antoine Bossuet) pour les élèves de PS à CE2, 10 séances en période 4 et 5 thème : les arbres

- Intervenant Smitomga : le papier recyclé pour les maternelle en période 2.

En projet pour le cycle 2.

- **Projets sportifs :**

- Tennis : de la GS au CM2 : 1 fois par semaine toute la période 1 . La dernière séance sur les vrais terrains de Guillestre : Intervenant : Manu Richard.

- Ski/Snow : de la maternelle au CE2 : ski de fond et CM1-CM2 : Snowboard

x Quand ? : pendant 4 matinées semaine du 8 au 12 janvier pour les maternelles
pendant 4 matinées semaine du 5 au 9 février pour les élémentaires.

x Où ? Snowboard sur Puy St Vincent et Ski de fond sur Vallouise pour le cycle 2 et peut-être sur Freissinières pour les maternelles en fonction de l'enneigement.

x Encadrement : maternelle : Vania Picmard : monitrice indépendante guillestrois
cycle 2: à l'étude entre moniteur indépendant ou ESF.
CM1-CM2 : ESF

- Natation/ Kayak de la maternelle au CE2 : natation et CM1-CM2 : Kayak

x cycle 1 : 5 séances en juin.

x cycle 2 : 9 séances sur 3 semaines : CE1- CE2 en mars les CP-CE1 en mai

x Cycle 3 : 4 Séances en juin

3) Projets de classe :

- **Classe CM :**

-Village des sciences : a eu lieu en Octobre. Différents ateliers de sciences sont animés par des collégiens. Comme d'habitude, évènement de qualité et rapport élèves-collégiens intéressant.

- La roue libre : projet de suivre un jeune homme du coin qui part en Amérique du Sud, rencontre prévue avec les élèves, suivi par mail/ instagram. D'autres classes du Briançonnais suivent le projet aussi. Permet de travailler plusieurs compétences

- Savoir Rouler à Vélo : Dispositif proposé et financé en partie par la com com, permettant l'acquisition de l'autonomie à vélo en situation réelle de circulation avant l'entrée au collège.

- Les petits champions de la lecture : Concours national permettant de travailler la lecture à voix haute et le fait de parler devant un public.

- **Classe CE :**

- Ecole dehors : en période 1, en pause pour cet hiver. Reprise en mars.

- projet annuel jeux de société : en partenariat avec la ludothèque Pics et Colegram pour apprendre à jouer ensemble. Une soirée jeux est en cours d'élaboration avec l'APE (Association Parents d'élèves)

- élevage de phasmes

- projet numérique : initiation à la programmation avec les petits portables : tuxbox, code.org, scratch, ... poursuite du travail entamé l'an dernier avec l'ERUN (Enseignant Référent aux Usages du Numériques)

- **Classe CP-CE1:**

- Anglais en visio-enseignement avec un assistant de langue, 1 fois par semaine, en



période 3

- Projet temps : Travail autour des grands-parents, puyis Moyen-âge puis préhistoire avec projet de fin d'année en cours de réflexion

- Classe Maternelle :

- Poursuite de la correspondance avec la classe de Réotier- St Clément avec 1 sortie commune par période. La première a eu lieu le 13 octobre à Freissinières : Jeux coopératifs. La prochaine aura lieu mardi prochain : visite de leur école. Pour les suivantes, il est prévu qu'ils viennent dans notre école, qu'ils se voient dans la neige, ... D'autres projets d'échanges, notamment autour du prix des Incorruptibles.

- Ecole dehors : essai cette année car les conditions sont réunies : 2 atsem, peu de petites sections et beaucoup de grandes sections. Ce matin : chemin au dessus du cimetière. On maintient l'hiver en s'adaptant.

- Projet de sortie en refuge en fin d'année sur deux jours: Ce n'est que le début du montage du projet. Seul refuge ayant répondu positivement : I Re Maggi (vallée étroite). A priori sans parents mais avec un guide.

VII La Parole aux partenaires

1) Mairie

- Travaux

- Tous les travaux de l'été ont été réalisés (peinture placard maternelle, sol entrée bâtiment principal, petites réparations et vérifications annuelles...)

L'équipe enseignante remercie la mairie et les services techniques pour la prise en compte de ses demandes et la réalisation de celles-ci.

- Le changement de la robinetterie comme suggéré au dernier conseil d'école sera également fait prochainement.

- Les travaux demandés pour les vacances de Toussaint seront faits plus tard : robinet eau chaude maternelle/ anti pinces doigts toilettes maternelle

- Où en est la réflexion autour des sanitaires du préfabriqué ? Les modifications ne sont pas faisables sans engager de gros travaux donc sans engagement financier important.

- Eventuelle fuite d'eau dans le préfa remarquée juste avant les vacances : une plaque du plafond imbibée d'eau suite aux grosses pluies puis plus aucune trace quelques jours plus tard.

- Budget :

- On va commander au moins 3 ordis pour remplacer ceux qui ne fonctionnent plus : Budget 23 ou 24. Mais il faudrait en commander au moins 5 de plus : un plan de renouvellement régulier devient indispensable.

- Chauffage :

- La directrice doit faire la demande de mise en route pour l'hiver

- En réduction le soir et le week- end grâce à une horloge. Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) met à disposition gratuitement des thermomètres datalogger. Cela pourrait permettre d'ajuster au mieux le réglage de l'horloge en fonction des besoins.

- Formation gestes premiers secours :

Début octobre, personnel communal + personnel de Croq Jeux + une enseignante Remise à niveau et diplôme.

- Projet « nouvelle école » où en est-on ?

- La phase de sélection d'un concepteur touche à sa fin : la mairie, toujours accompagnée par le Cabinet Florès, doit choisir prochainement entre les 2 candidatures retenues suite aux résultats de l'appel d'offre.
 - En parallèle, poursuite de la recherche de subventions (30 à 50 %)
 - En 2024 débutera la phase de conception avec l'Architecte retenu et la construction d'un Avant Projet.
 - La crainte que le projet soit retoqué faute de financements ou autres est évoquée. La mairie assure que le projet aboutira car la procédure est déjà bien avancée, les financements seront là et ce projet est une priorité.
 - Autres sujets évoqués : Le projet d'une seule école pour les 3 communes : avorté suite à un renoncement de la commune de Champcella.
- La question de l'affaissement du parking et le retour fréquent du lac des Gourgs. Le cas est géologiquement compliqué mais connu et surveillé. Son réaménagement est une option dans le projet de rénovation de l'école.

2) Croq Jeux

La directrice indique que cette année, en plus de la réunion de pré rentrée, des bilans réguliers sont prévus (un par période) afin de s'accorder sur le règlement commun, l'utilisation du matériel, la gestion des enfants, des listes ou connaître les incidents éventuels d'un côté ou de l'autre.

3)APE les 3 p'tits rochons

Lors de la dernière Assemblée Générale ont été évoqués les évènements suivants :

- la bourse aux skis, le 25 novembre
- la vente d'objets Initiatives : le sac en toile
- le marché de Noël, le 16 décembre, avec l'éventuelle confection de sablés par les élèves
- l'Animation Kapla à l'espace Château, le 11 décembre, avec le relai de toutes les classes sur la journée et une présentation aux parents en fin de journée.
- Le carnaval, à discuter avec l'équipe enseignante
- la fête de fin d'année, le 29 juin

La directrice rappelle que des réunions peuvent être organisées en dehors des conseils d'école pour évoquer ces sujets en détails.

V Questions Diverses

Aucune question n'a été communiquée à la directrice.

Fin : 19h45

La directrice, Isabelle PERRINO

ECOLE PRIMAIRE
132 Chemin des Gourgs
05310 LA ROCHE DE RAME



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

Présents : Michel FRISON, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Olivier CHIENNO, Paul BASSA, Bruno LAROCHE, Marie BAILLARD, Amandine FIOT, Vincent RICHE, Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY, Geneviève MARTIN.

Absentes excusées : Mélanie COURCIER, Delphine THAENS, Isabelle LAMICHE.

Secrétaire de séance : Geneviève MARTIN

Vote à l'unanimité.

1/ Compte rendu du Conseil Municipal du 28/04/2023

Vote à l'unanimité.

2/ Compte rendu des Commissions

▪ Conseil Municipal Jeunes

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : Le Conseil Municipal Jeunes a participé à plusieurs manifestations :

- Foire de printemps avec recueil de plans pour le Secours Populaire.
- Cérémonie du 8 mai 1945.
- Inauguration de la nouvelle boîte à livres près de l'école, réservée aux livres pour enfants.
- Service du repas des aînés.

CCAS

Marie BAILLARD : Une réunion a eu lieu afin de faire le point sur le repas des aînés en juin. La question s'est posée de savoir s'il serait plus judicieux de revenir sur un événement l'hiver ou poursuivre au printemps. Les aînés vont être consultés à ce sujet dans le bulletin municipal.

L'arbre de Noël aura lieu le 17 décembre, il sera offert soit un spectacle, soit un cadeau aux enfants. Le plan canicule a également été évoqué ainsi que les mesures à mettre en place si cela se produit cet été.

Ecole enfance jeunesse

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : Elle informe les membres du Conseil Municipal que la Mairie a reçu une pétition pour remettre la rampe du skate parc. Un courrier de réponse a été fait aux jeunes ayant demandé l'installation du skate parc.

La rampe qui a été enlevée à proximité de la mairie sera remis prochainement vers l'école à côté des autres jeux.

Conseil d'école : un bilan de l'année scolaire a été fait. Les enseignants déplorent la dégradation du service du RASED auprès de l'école de La Roche de Rame.

Pour la rentrée 2023, les effectifs sont constants. Une réorganisation des classes va avoir lieu, notamment un regroupement des classes de maternelle.

Les associations Croq'Jeux et les 3 p'tits Rochons ont également fait un bilan de leurs activités.

A la rentrée et comme l'an dernier, le pressoir viendra à l'école (le 6 octobre) pour vendre des jus de fruits.

Quelques travaux sont demandés par l'école pour cet été.

Finance active

Michel FRISON : Mardi 20 juin a eu lieu le retour de l'analyse retro-prospective 2020-2027 par le cabinet Finance Active. La synthèse des éléments de rétrospective 2020-2022 a mis l'accent sur une nette amélioration du niveau des épargnes permises par une progression des recettes et une stabilité des dépenses avec un recours successif à l'emprunt mais un ratio de désendettement toujours très en dessous des moyennes nationales (3,3 pour 12). 1,1 M d'euros ont été investis durant cette période comprenant les fonds propres, les subventions, l'utilisation des excédents et le recours à l'emprunt. En ce qui concerne les prochaines années, Finance active indique une tendance à la hausse pour la suite avec des dépenses à la hausse et des recettes qui suivent avec une fiscalité constante et l'optimisation des recettes. Le plan prévisionnel des investissements représente 4,8 millions d'euros sur la période d'analyse, afin de le financer la commune est subventionnée à hauteur de 50%. Il est également prévu un recours à l'emprunt pour la fin du mandat (sur deux exercices) de 1 millions d'euros pour la rénovation de l'école. Cependant, malgré les taux de subvention élevés et le recours à l'emprunt, 143 000 euros d'investissements sur la période restent à être financés.

3/ Délibérations soumises à l'approbation

OBJET : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE M 57 AU 1^{ER} JANVIER 2024. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE. CCAS. CAISSE DES ECOLES.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 dite « loi de finances pour 2019 »,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 4 mai 2023,

Considérant que la collectivité doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

L'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régleme la comptabilité des



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le nomenclature M57 est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment la M14, seront supprimées.

Ainsi, le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre notamment en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilités des crédits et de gestion des crédits de dépenses imprévues.

En M57, les principes comptables sont plus modernes notamment avec des états financiers enrichis, une vision patrimoniale améliorée par des dispositions normatives et un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes à savoir le compte financier unique (CFU).

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

La commune comportant moins de 3500 habitants, elle ne sera pas soumise à l'adoption d'une comptabilité abrégée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Décident de passer en nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024 pour le budget général de la commune, le budget CCAS et le budget de la Caisse des Ecoles ;

Vote à l'unanimité.

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE ET DE SON SUPPLEANT A LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS

(annule et remplace la délibération en date du 11 mars 2021)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges a été créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque

Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune et un suppléant.

Aussi M. Le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

M. Le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal décide

- De voter à main levée
- Se porte candidat pour être membre titulaire : FRISON MICHEL
- Se porte candidat pour être membre suppléant : BAILLARD MARIE

Sur proposition de Mr Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant que dans le cadre du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code Général des Impôts ;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT ;

Sont désignés comme représentants de la CLECT :

Représentant titulaire FRISON MICHEL

Suppléant BAILLARD MARIE

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Désignent MICHEL FRISON et MARIE BAILLARD, représentants titulaire et suppléant de la CLECT.

Vote à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL. PETIT PATRIMOINE NON CLASSE. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA FORGE SOUS ROCHER ERRATIQUE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la forge de la Fare situé sous un rocher erratique.

Proche de la forge et du four de la Fare, se trouve une forge enterrée sous un rocher erratique. Selon plusieurs textes paroissiaux du 18^{ème} siècle, la forge du maréchal Ferrand forgeron Jean-Louis Durand est la première des forges du territoire/quartier mais également la seule du territoire avec un tel aspect.

Ce type de forge utilise le rocher issu du transport de glacier comme une sorte de toit naturel pour abriter l'espace de travail du forgeron. Cette pratique est historique et remonte à l'époque où les forgerons utilisaient les ressources na-



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

turelles disponibles pour créer leurs outils et leurs œuvres d'art. D'autre part, le rocher erratique peut également agir comme un isolant thermique naturel, en maintenant la chaleur générée par la forge et en aidant à créer une atmosphère plus chaude pour le forgeron, cela peut-être particulièrement bénéfique lors des mois plus froids notamment dans nos montagnes.

La commune de La Roche de Rame forte de l'unicité de cette installation souhaite entamer une démarche de rénovation de la forge enterrée. Cela entre dans la démarche des rénovations du patrimoine à proximité : le Four et la Forge de la Fare réalisées lors des cinq dernières années. Cette démarche a été appréciée par la population et ces espaces sont utilisés notamment lors des journées du Patrimoine contribuant au maintien de la culture patrimoniale.

Le montant de ces travaux s'élève à 25 924.50 euros HT.

Il propose de demander une subvention de 30 % au Conseil Départemental et d'approuver le plan de financement suivant

Montant des travaux	25 924.50 euros HT
Subvention Conseil Département 30 %	7 777.35 euros
Autofinancement communal 70 %	18 147.15 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire

Sollicitent auprès du Conseil Départemental une subvention de 30 % soit 7 777.35 euros au titre du petit patrimoine non classé pour la réhabilitation de la forge de la Fare sous rocher erratique.

Vote à l'unanimité.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM)

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU les statuts du SICTIAM approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 21 juin 2022 et rendus exécutoires par arrêté du Préfet en date du 29 juillet 2022,

VU la délibération n° 6450 du Département des Hautes-Alpes du 26 septembre 2017,

VU la convention du 13 décembre 2017 entre le Département des Hautes-Alpes et le SICTIAM,

Considérant que le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert élargi à la carte qui accompagne au quotidien ses Adhérents dans la transition numérique et l'évolution de leurs métiers dans une optique de mutualisation et de solidarité,

Considérant que le SICTIAM, opérateur public de services numériques, intervient dans tous les domaines du numérique, des systèmes d'information métiers des adhérents, de l'infrastructure informatique et du management de la donnée à travers une offre de services en conseil, pilotage de projets, assistance, prospective, maintenance, achat et en accompagnement et formation des agents et élus locaux, Considérant que le SICTIAM exerce également la compétence Aménagement Numérique du Territoire sur le territoire du Département des Alpes Maritimes, compétence à la carte telle que prévue à l'Article L. 1425-1 du CGCT,

Considérant que l'adhésion de la commune de La Roche-de-Rame lui permet de profiter de l'expérience, des ressources, de l'ingénierie et des compétences du SICTIAM, ainsi que de réaliser des économies sur les fournitures courantes et services en matière de numérique grâce à des marchés permettant de massifier le besoin,

Considérant que l'adhésion au SICTIAM fait l'objet d'une cotisation annuelle permettant l'accès aux services proposés à des tarifs préférentiels et correspondant aux charges nécessaires au fonctionnement du SICTIAM, dont le montant est fixé selon des modalités définies par délibération du Comité Syndical,

Considérant qu'à cette cotisation annuelle, s'ajoutent des contributions financières spécifiques correspondant aux services rendus. Ces derniers sont définis dans des Plans de Services avec des montants adossés à une grille tarifaire approuvée par délibération du Comité Syndical,

Considérant que la cotisation et/ou les contributions des Adhérents peut être soit recouvrée par un produit fiscalisé en application de l'article L. 5212-20 du CGCT, alinéa 2, soit être inscrite dans le budget et faire l'objet d'un titre de recettes émis par le SICTIAM,

Considérant que l'adhésion au SICTIAM est effective à compter de son approbation par délibération du Comité Syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés et que la cotisation annuelle de l'année en cours sera calculée au prorata temporis de la date d'adhésion effective,

Considérant que par convention en date du 13 décembre 2017, le Département des Hautes-Alpes a décidé de prendre en charge financièrement le montant de la cotisation au SICTIAM de la commune de La Roche-de-Rame,

Considérant que les Adhérents du SICTIAM disposent de la possibilité de se retirer du Syndicat en transmettant une demande en ce sens dans un délai de 6 mois avant la date de prise d'effet souhaitée, sous réserve des engagements préalablement pris,

Considérant que les modalités financières de retrait sont définies préalablement à la date effective du retrait, et prendront notamment en compte les conséquences juridiques et financières d'une rupture anticipée des engagements pris auprès du Syndicat,

Considérant que les collectivités adhérentes désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant à chaque renouvellement de leur organe délibérant ou à chaque fin de mandat du délégué élu,

Considérant que ces délégués sont désignés jusqu'au prochain renouvellement des organes délibérants qu'ils représentent et que l'arrivée de nouveaux adhérents ne remet pas en question la constitution des collèges élus pour la durée de la mandature,

Considérant que l'adhésion de la commune de La Roche-de-Rame lui permet d'assurer ses missions de service public dans les meilleures conditions possibles dans un contexte de transition numérique du monde territorial,

Il est donc proposé au conseil municipal, à l'unanimité, d' :

- **Approuver** l'adhésion de la commune de La Roche-de-Rame au SICTIAM au titre des missions générales, telles que définies dans les statuts du SICTIAM

- **Approuver** les statuts du SICTIAM dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

- **Dire** que le montant de la cotisation sera versé par le Département des Hautes-Alpes et sera inscrit au budget en cas de défaillance de celui-ci,

- **Désigner** FRISON MICHEL, en qualité de délégué titulaire et BAILLARD MARIE en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune de La Roche de Rame au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

- **Dire** qu'à défaut de prise en charge par le Département des Hautes-Alpes que le montant de la cotisation de 1314 € sera inscrit au budget de l'année en cours.
- **Autoriser** monsieur le maire, ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, à signer tout document, convention et avenant et notamment pour la conclusion des Plans de Services proposés par le SICTIAM.
Vote à l'unanimité.

OBJET : ELECTION DUN ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,
Vu la délibération n° 2020.22 du 25 Mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoints au maire,
Vu les délibérations n° 2020.23, 2020.24, 2020.25, 2020.26 du 25 Mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,
Vu l'arrêté municipal n° 2021-07-05-005 du 5 Juillet 2021 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,
Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 23 Juin 2023,
Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau la dernière place d'affectée
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,
Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,
Après en avoir délibéré,
Article 1er : Le conseil municipal décide que le nouvel adjoint occupera la dernière place du tableau, soit quatrième adjoint. Le quatrième adjoint devient troisième adjoint dans l'ordre du tableau.
Article 2 : Procède à la désignation du quatrième adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :
Sont candidats : MICHEL MOYNIER
Nombre de votants : 11
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
Ont obtenu : 11 VOIX MICHEL MOYNIER
Article 3 : M. MICHEL MOYNIER est désigné en qualité de quatrième adjoint au maire.
Michel FRISON souhaite également informer les conseillers de la nouvelle délégation portée par Vincent Riche qui se chargera, suite à la démission de Steeve Peyron, de la communication.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE DU LAC AVEC LE SDIS 05. SAISON 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention relative à la surveillance de la zone de baignade avec le Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes (SDIS) pour la saison 2023.
Ladite convention a pour but la mise à disposition d'un surveillant de baignade pour la saison 2023 le WE du 23.24 juin et tous les jours de la semaine du 1er juillet 2023 au 3 septembre 2023 inclus.
La proposition financière s'élève à environ 7 000 €uros.
Cette proposition comprend également le matériel, l'habillement et la visite médicale.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :
- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à signer avec le SDIS 05 une convention relative à la surveillance du lac de la Roche de Rame durant la saison estivale 2023.
Michel FRISON indique les fortes difficultés actuelles pour le SDIS de recruter des BNSSA pour la surveillance des plages du département. Le SDIS est garant, depuis plusieurs années, de ce recrutement, ce qui a pour mérite de soulager/aider les communes dans cette responsabilité chaque été.
Vote à l'unanimité.

4/ Questions diverses

Michel FRISON : Une réunion se tiendra en Préfecture le 24 juillet en présence du Préfet, des 2 parlementaires et de la Mairie de La Roche de Rame. Cette rencontre a pour but de présenter le contrat de plan Etat-Région.
- Rencontre avec un artisan forgeron médiéval, travaillant également sur le cuir. Il avait une activité en Vercors mais s'est installé dans les Hautes-Alpes pour raisons familiales. Il serait intéressé par l'utilisation de la forge de La Fare pour des activités de réparations et de création, de mi-avril à la fin d'été, quelques jours par semaine contre un petit loyer. Cette forge sera ainsi vivante et accessible pour le public.
- Les conseillers municipaux sont favorables à cette installation.
Une réunion va avoir lieu avec l'entreprise ALLAMANNO afin de solutionner les quelques travaux à reprendre notamment au niveau des pentes devant le commerce pour l'accès PMR.
Michel MOYNIER

L'ouverture du commerce est prévue en début d'année 2024 au vu des travaux d'aménagement intérieur à réaliser, de la difficulté à recruter ainsi que des négociations entre le groupe Carrefour et les futurs gérants.

Marie BAILLARD

- La Croix Rouge va tenir pendant l'été un stand au lac afin d'enseigner les gestes de secours.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

- Un courrier a été reçu de l'OPH 05 au sujet de la réhabilitation des abords des HLM. Il en ressort que les travaux ne seront pas réalisés dans l'immédiat. Le Conseil Municipal regrette la lenteur des démarches engagées par l'OPH 05 et va à nouveau écrire et insister auprès de l'OPH 05.

- Michel FRISON donne la parole au public présent.

M. LIBAUDIERE demande où en est le dossier de la déviation.

Michel FRISON : Les réunions auxquelles la commune a participé en avril (visite de terrain : le 26 avril) ont permis de recalibrer/rééquilibrer l'ensemble des éléments concernant les solutions pouvant être apportées à une déviation et l'étude de l'aménagement. Le prochain comité de pilotage prévu le 19 septembre présentera la traduction de la visite de terrain effectué en avril 2023 et faisant suite au courrier du Ministre des Transports sur la nouvelle orientation du projet.

Rémi ROUX demande si une subvention complémentaire va être demandée en complément de celle de départ pour la forge de La Fare.

Michel FRISON : Oui car 30% représente un montant trop faible.

Marie BAILLARD : Oui nous allons solliciter d'autres subventions comme la Fondation du Patrimoine pour recueillir un montant espéré de 70 à 80%.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Présents : Michel FRISON, Daniel ALLARD, Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Bruno LAROCHE, Amandine FIOT, Vincent RICHE, Geneviève MARTIN.

Absente excusée : Mélanie COURCIER

Absent : Olivier CHIENNO

Pouvoirs : Delphine THAENS donne pouvoir à Geneviève MARTIN

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY donne pouvoir à Amandine FIOT

Secrétaire de séance : Michel MOYNIER

Vote à l'unanimité.

Isabelle LAMICHE remet à Michel FRISON sa lettre de démission de Conseillère Municipale à compter de ce jour.

Michel FRISON en prend acte mais regrette cette décision. Il reconnaît que les décisions à prendre en ce moment par le Conseil Municipal peuvent s'avérer délicates et créer des divergences d'opinion toutes respectables. Un échange a eu lieu au sujet de la réunion du 19/09/2023 concernant l'étude d'aménagement de la RN94 avec la DREAL et la sous-préfecture. Michel Frison confirme qu'un débat aura lieu sur les deux sujets des plus prégnants actuellement, la déviation/aménagement et l'extraction de l'Isle de Pra Reboul. Cependant il était nécessaire d'avoir tous les éléments, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Il remercie Isabelle LAMICHE pour son travail dans les domaines de la montagne, des alpages en collaboration avec le groupement pastoral, la réhabilitation des sites d'escalade, etc...

Cependant, les communes n'ont plus en ce moment de levier financier autre que les taxes foncières et taxes d'habitations sur les résidences secondaires. Tous les autres leviers ont été remplacés par des compensations de l'Etat non dynamiques. Les communes sont donc contraintes de rechercher des ressources autres et ces solutions font débat.

Michel FRISON informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été contraint de prendre un arrêté de réquisition à l'encontre du Trésorier de Briançon afin de pouvoir payer à Laëtitia FAGIOLINO, le solde de ses heures supplémentaires effectuées avant son départ de la mairie le 30 septembre 2023.

Il sollicite le Conseil Municipal afin de pouvoir rajouter à cette séances trois délibérations.

Accord à l'unanimité.

CCAS

Marie BAILLARD : ont été abordés les sujets suivants :

- Marché de Noël le 16 décembre 2023
- Repas des aînés : goûter-spectacle en janvier pour les aînés
- Prochaine réunion CCAS le 11 octobre 2023

Commission Développement Economique

Michel MOYNIER :

Commerce : La commune est en relation avec les nouveaux gérants. La Société Carrefour avait des réticences à travailler avec les mairies à cause, dans certains cas, de la reprise possible par les communes des baux au terme des contrats.

Pour la commune de La Roche de Rame, cela ne pourra pas être le cas car le bâtiment du commerce appartient au domaine privé de la commune et non au domaine public.

« Le directeur régional de l'enseignement » confirme la rentabilité rapide du commerce.

Concernant l'ouverture, un protocole doit auparavant être respecté :

- Passage du dossier en Commission Régionale en octobre 2023.
- Passage en Commission Nationale en novembre 2023.

Les formalités pour créer la holding prendront encore du temps, ainsi que les délais d'obtention du prêt pour réaliser les travaux d'aménagement intérieur.

Le commerce devrait donc pouvoir ouvrir ses portes pour le printemps 2024.

Des travaux à la charge du futur commerçant sont nécessaires avant cette ouverture en conformité avec le cahier des charges de Carrefour :

- Installation des chambres froides.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

- Porte d'entrée à remplacer.
 - Aménagement intérieur : mobilier, étagères...
- Côté organisation, le gérant du Carrefour City de Briançon assurera la direction du commerce de La Roche de Rame avec son responsable de magasin de Briançon.
- A terme, une personne sera embauchée pour travailler sur place.
- Le bureau de contrôle a constaté un pourcentage trop important de pente pour l'accès aux WC depuis le parking handicapé. L'entreprise ALLAMANNO devrait reprendre rapidement ces travaux.

Micky Bar : Un courrier de résiliation de la DSP a été reçu en mairie, justifié par l'état de santé de M. Hermenier. Il va donc falloir relancer un nouvel appel à candidature cet automne.

Commission Travaux

Daniel ALLARD :

- 3 défibrillateurs ont été posés sur la commune.
- Remplacement prévu du garde-corps devant la mairie.
- Appartement au-dessus de l'école, le plombier interviendra pendant les vacances de Toussaint. Il devrait pouvoir être remis à la location fin 2023, début 2024.
- Des panneaux ont été changés pour signaler les nouvelles conditions de circulation sur la route de La Fare afin que les enfants puissent aller à l'école de manière plus sécurisée. Pour rappel, suite à la demande des parents d'élèves de trouver une solution pour limiter la circulation et le risque.

Associations Evènements et Culture

Marie BAILLARD :

- Point sur l'occupation des salles à la rentrée, le yoga a espacé ses séances, un créneau est donc disponible certains mercredis soir.
- La journée du Patrimoine a été un succès au Four et à La Forge avec de nombreux visiteurs malgré la météo.

Aménagement du lac

Une réunion a eu lieu avec le Cabinet AEV de Gap en présence des Services Techniques et de M. Richard MALO, qui possède le contrat d'entretien des espaces verts autour du lac.

Les futurs travaux ont été vus et détaillés en prenant en compte les pré diagnostics/ environnementaux des écologues :

- Arrosage : redistribution des zones d'arrosage.
- Balisage lumineux du cheminement.
- Modification de certaines plages.
- Réalisation de restanques pour permettre l'utilisation d'espaces trop pentus.
- Amélioration de l'ensemble des berges du lac et réhabilitation du cheminement côté ouest.
- Mise en place d'un chemin PMR côté est.
- Rénovation des dispositifs de retenue et de maintien des berges en particulier sur la berge nord.

Michel FRISON précise qu'il convient de respecter l'enveloppe budgétaire initiale, sur laquelle les financements sont acquis. Selon le rapport, les travaux sont préconisés en automne, mais certains pourront être réalisés au printemps 2024. En particulier, ceux nécessitant de travailler avec un niveau d'eau bas comme la rénovation des berges. D'autre part, nous devons tenir compte des préconisations de l'écologue pour les périodes de travaux.

- Réunion avec les Architectes des Bâtiments de France la semaine dernière au sujet de la réhabilitation de l'Hôtel FOURRAT en un ensemble locatif porté par DAPROM.
 - Quelques réserves sont émises sur la transformation du pigeonnier dans le cadre de la préservation du patrimoine communal. L'architecte des Bâtiments de France communiquera prochainement sa position sur la démolition des bâtiments.
 - Festival FISH HIGHLINE
- Il aura lieu du 6 au 8 octobre 2023 dans le parc du Château avec deux soirées d'animation et concerts ouverts au public.

2/ Délibérations soumises à l'approbation

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le remplacement du garde-corps de la Mairie

Le Conseil Municipal de La Roche de Rame,

Vu l'état actuel du garde-corps en bois de la Mairie, fortement dégradé par les intempéries et le temps, compromettant ainsi la sécurité des usagers ;

Vu la nécessité de procéder au remplacement de celui-ci afin de garantir la sécurité des citoyens et de conserver une apparence harmonieuse de la façade de notre bâtiment public, en cohérence avec l'esthétique de la place du village et des commerces environnants ;

Considérant que le coût total des travaux de son remplacement s'élève à la somme de 9 108.00 euros HT ;

Considérant que la société STA a été retenue pour effectuer ces travaux et que le début de ceux-ci est prévu pour la fin de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

- D'approuver la demande de subvention au Conseil Départemental d'un montant équivalent à 30% du devis total des



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

travaux, soit la somme de 2 732.40 euros.

- D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental pour obtenir la subvention susmentionnée, y compris la soumission de tous les documents requis.
 - D'affecter la somme nécessaire au budget municipal pour couvrir la part non subventionnée des travaux.
 - De prendre en charge les démarches administratives et les formalités nécessaires pour la réalisation des travaux de remplacement du garde-corps de la Mairie par la société STA.
- Vote à l'unanimité

OBJET : AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DU SIGDEP SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 22.05.2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le transfert de la compétence éclairage public au SIGDEP. Il précise que la part payée par la commune doit être amortie sur le budget général sur une durée de 20 ans pour les réseaux.

Vote à l'unanimité.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N 1 BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2023 au budget de l'eau. Il propose de passer les écritures suivantes :

Section d'exploitation

Dépenses

Compte 701249 redevance agence de l'eau	+ 10.00 euros
Compte 6068 achat de matériel	- 10.00 euros
TOTAL DEPENSES	0

Vote à l'unanimité.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N 1 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 1 pour l'année 2023 au budget général de la commune. Il propose de passer les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

- Compte 6811 amortissement	+ 10 000.00 euros
-----------------------------	-------------------

Recettes

- Compte 70 878 remboursement de frais	+ 3 500.00 euros
- Compte 74 121 dotation de solidarité rurale	+ 6 500.00 euros
- TOTAL	

Section d'investissement

Dépenses

- Compte 2111 terrains	+ 14 224.00 euros
- Compte 2313/0307 travaux chemins	+ 10 000.00 euros
- TOTAL DEPENSES	+ 24 224.00 euros

Recettes

- Compte 10251	+ 14 224.00 euros
- Compte 281534 amortissements	+ 10 000.00 euros
- TOTAL RECETTES	+ 24 224.00 euros

Vote à l'unanimité.

OBJET : APPROBATION ACTE ADMINISTRATIF. VENTE D'UNE PARCELLE A MONSIEUR PIERRE GENEROSI Annule et Remplace la délibération 2021.60

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Pierre GENEROSI qui a sollicité la commune afin de se porter acquéreur d'une parcelle située contre sa propriété et cadastrée 799 section D à L'Ubac. Cette parcelle se définit comme suit :

Zone au PLU : Nn (Caractère dominant de la zone : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière ou pastorale ou des énergies renouvelables, soit de leur caractère d'espaces naturels)

Zone au PPR : B8 (Bleue – Rive gauche torrent de Bouchouse phénomène : glissement aléa faible à moyen)

Superficie : 545 m²

En date du 27 Avril 2021, la commission urbanisme a émis un avis favorable à cette vente pour 1 euros le mètre carré, soit 545 euros pour la parcelle.

Par courrier du 8 Mai 2021, Monsieur Pierre GENEROSI a accepté cette proposition.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de vendre la parcelle cadastrée D 799 à Monsieur Pierre GENEROSI.

Vote à l'unanimité.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

OBJET : CONVENTION AVEC LE TE 05 POUR UNE ETUDE DE POTENTIEL POUR UNE OPERATION D AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans la dynamique lancée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le TE05 souhaite augmenter la quantité d'électricité produite localement à partir d'énergies renouvelables. L'installation d'équipements de production d'électricité locaux, associée à un réseau intelligent (« smart grid ») est susceptible de diminuer la nécessité d'investissement sur le réseau, de faciliter ultérieurement le transfert vers l'autoconsommation partielle ou totale à l'échelle appropriée sur le territoire du SyMEnergie05, favorisant la mise en place de « circuits courts de l'énergie », économes en réseaux.

Dans la même dynamique, la commune souhaite monter une opération d'autoconsommation collective sur la commune afin de valoriser une production d'électricité à travers la mise en place d'un circuit court de l'électricité.

Sur la base d'une note d'opportunité qui confirme l'intérêt de réaliser une telle opération, il est nécessaire de lancer une étude de potentiel plus approfondie. La commune souhaite mener à bien cette étude en partenariat avec le TE05, qui dispose des compétences internes et d'une stratégie publique pour mener conjointement une étude technico-économique, via une convention entre les deux parties, fixant les conditions.

Vote à l'unanimité.

OBJET : CONVENTION AUF23110-M AVEC LE SYME 05 POUR LE RACCORDEMENT NADIRAS POSTE BATHEOUD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre des travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication pour le raccordement de monsieur Nadiras poste Batheoud.

Il propose au Conseil Municipal de signer une convention entre la commune et le Territoire Energie 05 afin d'effectuer ces travaux. Le coût des travaux s'élève à 12 500.00 euros HT et la participation prévisionnelle communale sera donc de 4 432.32 euros HT.

Vote à l'unanimité.

OBJET : MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES REDIDENCES SECONDAIRES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Il précise que ce dispositif a pour but de permettre aux collectivités de développer des solutions palliatives au manque de logements permanents sur le territoire.

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins trois abstentions (F. Pasquali – Barthelemy, M. Moynier, P. Bassat) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Décident de majorer de 40 % la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.
- Chargent monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote à la majorité moins trois abstentions (F. Pasquali – Barthelemy, M. Moynier, P. Bassa)

OBJET : SUBVENTION EN FAVEUR DES SINISTRES DU SEISME AU MAROC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le séisme qui vient de se produire au Maroc.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 1000.00 euros soit versée par la commune de la Roche de Rame à l'association Migration et Développement, association Franco Marocaine, afin d'aider les sinistrés de ce séisme.

Vote à l'unanimité.

OBJET : PROVISIONS. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de réaliser une provision d'un montant de 100 euros en 2023 sur le budget général de la commune.

Vote à l'unanimité.

OBJET : REPRISE DE PROVISION. BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de réaliser une reprise sur provision d'un montant de 2 799.56 euros sur le budget de l'eau.

Vote à l'unanimité.

3/ Questions diverses

Michel MOYNIER demande des informations sur la réunion de la Haute Ecole du Bois.

Une association a été créée qui rémunère désormais l'ingénieur recruté par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, ce financement est également abondé par des partenaires publics et privés.

Le projet va coûter 34 millions d'euros (coût de construction).

Une partie des bâtiments existants notamment l'ancienne centrale hydroélectrique sera conservée dans le projet qui accueillera à terme 250 étudiants d'ici 2027.

La ville d'Embrun accueillera quant à elle une école d'architectes.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL 15 NOVEMBRE 2023

Présents : Michel FRISON, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Marie BAILLARD, Amandine FIOT, Vincent RICHE, Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY, Geneviève MARTIN.

Absents excusés : Delphine THAENS, Olivier CHIENNO.

Absents : Paul BASSA, Mélanie COURCIER

Secrétaire de séance : Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY

Vote à l'unanimité.

1/ Compte rendu du Conseil Municipal du 25/09/2023

Vote à l'unanimité.

2/ Compte rendu des Commissions

▪ CCAS

Marie BAILLARD : La commission a abordé les points suivants :

- L'arbre de Noël des enfants et le marché de Noël auront lieu le 16 décembre dans le Parc du Château et l'Espace Château avec des prestataires locaux.

La commission a vérifié les listes des parents, enfants et ainés.

Le goûter et spectacle des ainés auront lieu le 20 janvier 2024.

▪ Développement économique

Michel MOYNIER : Les repreneurs du Micky Bar n'ont pas souhaité reconduire leur contrat pour la saison prochaine en raison de problèmes de santé de Monsieur HERMENIER. Une délibération sera votée lors de ce Conseil Municipal afin de lancer un nouvel appel à candidature.

Michel FRISON remercie Monsieur et Madame HERMENIER pour leur travail et les bonnes relations avec la municipalité.

▪ Commerce sur la place

L'enseigne CARREFOUR a obtenu la validation régionale et nationale pour l'ouverture du commerce sur la commune, ce qui est une excellente nouvelle. Les futurs gérants vont maintenant pouvoir traiter la partie financière du projet.

Le permis d'aménager du local est arrivé aujourd'hui en mairie.

Le commerce devrait pouvoir ouvrir en mars ou avril 2024.

▪ Eau potable

Amandine FIOT : La commission a examiné l'éventuelle modification des tarifs de l'eau en 2024. Elle rappelle que ce budget est contraint notamment la section de fonctionnement sur laquelle les amortissements pèsent lourds.

L'approbation du schéma directeur d'eau potable permet de financer le changement de certains compteurs et le remplacement de la télérelève qui ne fonctionne plus.

Sur l'année 2024, la partie du réseau fuyard le long du torrent de Bouchouse va être remplacée.

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'eau en 2024 (part fixe et prix de l'eau au m³)

Michel FRISON rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue le transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes en 2026, le prix du service doit être payé par les usagers.

Il convient donc que ce budget reste équilibré.

▪ Conseil Municipal Jeunes

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : Toute l'équipe du Conseil Municipal Jeunes est très motivée. Une réunion de préparation a eu lieu pour la soirée Halloween qui a été un succès avec 100 personnes présentes. Frédérique PASQUALI BARTHELEMY remercie le Comité des Fêtes qui a également participé à l'organisation de cette soirée.

Le Conseil Municipal Jeunes a également participé à la cérémonie du 11 novembre et assuré le service du café à la population.

Une collecte de jouets en faveur du Secours Populaire aura lieu le 22 novembre à la mairie. Le Conseil Municipal Jeunes visitera en janvier les locaux de cette association.

Les travaux de réfection du multisport près de l'école sont en cours. Frédérique PASQUALI BARTHELEMY signale un manque d'éclairage aux abords de l'école.

Michel FRISON précise que les services techniques vont intervenir prochainement comme cela est prévu.

3/ Délibérations soumises à l'approbation

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N 2 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 2 pour l'année 2023 au budget général de la commune. Il propose de passer les écritures suivantes :

Section de fonctionnement



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Dépenses

- Compte 6518 autres redevances pour concessions + 1600.00 euros
- Compte 6226 honoraires - 1600.00 euros

Section d'investissement

Dépenses

- Compte 2111 terrains + 500.00 euros
- TOTAL DEPENSES + 500.00 euros

Recettes

- Compte 10251 + 500.00 euros
- TOTAL RECETTES + 500.00 euros

Vote à l'unanimité

PROJET : INTEGRATION DU BUDGET DU CCAS DANS LE BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une observation de la Préfecture suite au vote de la délibération sur le passage à la comptabilité M57 au 1^{ER} janvier 2024.

Il propose que ce budget comportant que peu d'écritures soit intégré, comme le permet la loi, au budget général de la commune.

Vote à l'unanimité

Objet : REGULARISATION DE LA VENTE ZA LE PLANET A LA SCI DURANCE ECRINS. COMPLEMENT A LA DELIBERATION EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2004.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération en date du 3 Septembre 2004 portant sur un bail de location avec promesse de vente d'un atelier relais ZA Le Planet à la société SCI Durance Ecrins Autocars.

A cette date, Monsieur Le Maire avait présenté une délibération votée à l'unanimité, à l'ensemble du conseil municipal dont les propos sont rapportés devant l'assemblée présente ce jour.

Monsieur Le Maire a proposé un bail de location avec promesse de vente entre la commune de La Roche de Rame et Monsieur Jean Jacques LENNE, gérant de la société Durance Ecrins Autocars d'une durée de 15 ans à partir du 1er Août 2003 pour une partie du terrain et du bâtiment situé au lieu-dit Zone d'Activités du Planet et issu des parcelles E858, E1148 et E 857.

Monsieur Le Maire précise que suite à un document d'arpentage réalisé par le Géomètre Monsieur Maynadier, les parcelles E858, E1148 et E857 ont été renumérotées E 1166, E1167, E1170 et E1171.

En date du 06 Octobre 2004 le bail de location avec promesse de vente a été enregistré par Maître Jean-Paul GARCIA, Notaire à L'Argentière-La Bessée.

Considérant que le bail de location avec promesse de vente est arrivé à son terme, Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à signer l'acte de vente.

Après avoir pris connaissance de la délibération en date du 3 Septembre 2004,

Après avoir pris connaissance du bail de location avec promesse de vente,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire,

- Autorisent la vente du dit bâtiment sur les parcelles désormais cadastrées E 1166, E1167, E1170 et E1171 pour un montant d'1 €uro symbolique (un euro symbolique)

Vote à l'unanimité

Objet : Modification de la commission d'Appel d'Offres (annule et remplace la délibération du 29 Septembre 2020)

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de remplacer certains membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Considérant que les nominations doivent se faire à bulletin secret, sauf si le conseil Municipal décide de ne pas y recourir, considérant que le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas y recourir (art. L 2121-21 du CGCT),

Considérant qu'outre le Maire, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant que suite à plusieurs démissions, il y a lieu de compléter la Commission d'Appel d'Offre.

Les membres actuellement en poste :

Au poste de titulaire :

Monsieur Daniel ALLARD

~~Monsieur Bruno LAROCHE (démission)~~

Madame Amandine FIOT

Ont été élus au poste de suppléant :

~~Madame Isabelle LAMICHE (démission)~~

Monsieur Michel MOYNIER

Monsieur Olivier CHIENNO

Sont candidats :



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Membre titulaire BAILLARD Marie
Membre suppléant PASQUALI-BARTHELEMY Frédérique

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,
Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
Désignent :

Membre titulaire BAILLARD Marie
Membre suppléant PASQUALI-BARTHELEMY Frédérique

Vote à l'unanimité

OBJET : CONVENTION AUd23007-M-ICE AVEC Territoire d'Energie Hautes-Alpes-SYME05 POUR LE RACCORDEMENT LAROCHE POSTE ALLEZABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre des travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication pour le raccordement Laroche poste Allezabre.

Il propose au Conseil Municipal de signer une convention entre la commune et Territoire d'Energie Hautes-Alpes- afin d'effectuer ces travaux.

Le cout des travaux s'élève à 4700,00 euros HT et la participation prévisionnelle communale sera donc de 3760,00 euros HT.

Vote à l'unanimité

OBJET : Bail de location d'une partie de parcelles communales situées au Planet à Monsieur Joris BLANCHARD

Monsieur le Maire fait connaître aux membres du Conseil Municipal la demande de Monsieur Joris BLANCHARD, de louer une partie des parcelles communales cadastrées 869, 870 et 873 section E situées ZA Le Planet en vue de stocker du matériel lié à son activité Aqua Park sur le lac.

Monsieur le Maire rappelle aux membres sur Conseil Municipal que Monsieur Joris BLANCHARD possède déjà un bail de location avec la commune concernant la location d'une partie de la parcelle 866 Section E située au Planet.

La partie de parcelle louée sera d'une superficie de 366 m², elle est située en zone Auci du PLU approuvé le 03/08/2011, (zone destinée à être ouverte à l'urbanisation, à vocation principale d'accueil d'activités économiques, à dominante industrielle)

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la signature d'un Bail de location annexé à la présente délibération pour une durée d'un an avec un loyer annuel de 366 euros HT qui sera révisé annuellement selon l'indice du deuxième trimestre 2023. La commune se réserve le droit de résiliation du bail sans indemnité au locataire en cas de nécessité du service public.

Après avoir pris connaissance du projet de bail et délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Acceptent de louer à Monsieur Joris BLANCHARD une partie des parcelles 869, 870 et 873 section E situées ZA Le Planet, en vue de stocker du matériel lié à son activité Aqua Park sur le Lac de La Roche de Rame

- La location est consentie à compter du 1^{er} Décembre 2023 pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction

- Le loyer annuel est de 366 euros hors taxes, payable au 1^{er} décembre, en une seule fois, à la Trésorerie de Briançon 05100.

- Monsieur le Maire est chargé d'établir le bail de location et est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce bail.

Vote à l'unanimité

Objet : Création de deux places de stationnement pour taxis (annule et remplace la délibération N° 2018.81 du 12 Octobre 2018).

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-6,

Vu le Code des Transports, notamment ses articles L.3121-1 et suivants et L.3124-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment son articles R.417-10,

Vu le décret N°95-935 du 17 Août 1995 modifié, notamment son article 9,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2015-0754-0008 du 16 mars 2015, modifié par l'arrêté N° 2016-075-2 du 15 Mars 2016,

Considérant qu'il y a lieu de réduire le nombre de places de stationnement de taxis sur la Commune,

Monsieur le Maire rappelle que deux personnes, chauffeurs de taxi, possèdent actuellement une place sur la Commune.

Il propose de baisser le nombre de place à deux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

-De baisser le nombre d'autorisation de stationnement de taxis à deux sur le territoire de la Commune de la Roche de Rame

-Que la mise en place de circulation et le stationnement d'un taxi sur le territoire de la Commune de la Roche de Rame sont soumis à l'obtention d'une autorisation du Maire par Arrêté municipal.

Vote à l'unanimité

Objet : LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « MICKY BAR »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que monsieur et Madame HERMENIER ont souhaité mettre fin au bail de location de la buvette le Micky bar à la fin de la saison 2023.

Il convient donc dès à présent de lancer un appel à candidature pour l'occupation du domaine public, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et articles L. 2122-1-2 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques : conventions d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un local à destination de restauration, composé d'une cuisine, d'une terrasse attenante, d'un espace de stockage, de toilettes, situé en bord du lac de la commune.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Monsieur Le Maire propose de lancer un appel à candidatures pour la mise à disposition de ce local qui fera l'objet d'une convention d'occupation précaire à titre onéreux pour une durée de 3 saisons soit jusqu'à la fin de la saison 2026.

Le dépôt des candidatures sera possible jusqu'au lundi 22 janvier 2024 à midi.

Il est également proposé une redevance minimale d'occupation pour la saison de 12 000.00 €uros HT

Considérant l'avis favorable de la commission développement économique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de : retenir le principe d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine public pour la gestion du « Micky Bar ».

- Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires, notamment à lancer un avis d'appel public à concurrence pour la future AOT dans les conditions citées ci-dessus.

Vote à l'unanimité

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'échéance au 31.12.2023 du contrat d'assurance de la commune.

Une consultation a été lancée le 9 octobre 2023 auprès de plusieurs assureurs mais une seule offre a été reçue, il propose donc que ce soit la société d'assurance SMACL qui soit retenue pour la période allant de 01.01.2024 au 31.12.2028, soit pour l'année 2024 un montant total de 13 909.29 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Choissent la Société SMACL comme assureur de la commune avec les garanties suivantes :
 - o Responsabilité civile
 - o Protection juridique
 - o Protection fonctionnelle des élus
 - o Dommage aux biens
 - o Flotte automobile
 - o Assurance collaborateurs
 - o Loyers impayés

Autorisent monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement du contrat d'assurance.

Vote à l'unanimité

OBJET : CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE A CONCLURE AVEC LE CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive du Crédit Agricole Alpes Provence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Roche de Rame a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement des travaux d'investissement 2023 et 2024 et notamment la construction du commerce multi services sur la place du centre village, la commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 200 000.00 euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de la Roche de Rame décide de contracter auprès du Crédit Agricole Alpes Provence sont les suivantes :

Montant : 200 000 euros

Durée : un an maximum

Indice de référence et marge euribor 3 mois moyenne + 1.60 % (le tout flooré à 1.60 % en cas d'Euribor 3 mois moyenné négatif)

Facturation des intérêts : *trimestrielle*

- Frais de dossier : 0.20 % du montant soit 400 euros

- Commission de non-utilisation : exonération

- Marge appliquée en cas de retard : taux d'intérêt en vigueur majoré de 3 % l'an

- Garantie : aucune

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Vote à l'unanimité



OBJET : SUBVENTION AU COLLEGE DES GIRAUDES POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE AVEC LA CLASSE SOUVENIR ET PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier du Collège des Giraudes de L'Argentière-la Bessée sollicitant une subvention de la commune de la Roche de Rame pour l'organisation d'un voyage en Normandie

LES RÉUNIONS DES ÉLUS

sur les lieux du débarquement par la classe souvenir et patrimoine.

Six enfants de la commune participeront à ce voyage.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 450 euros soit allouée pour ce voyage, conformément à la demande.

Vote à l'unanimité

OBJET : VOTE DES TARIFS DES FORFAITS DE SKI. SAISON 2023.2024. BUDGET DU CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis plusieurs années les enfants de la Communauté de Communes du pays des Ecrins bénéficient de tarifs préférentiels pour les forfaits de ski sur les territoires des stations de Pelvoux-Vallouise et de Puy Saint Vincent.

Il rappelle que cela permettrait aux jeunes du territoire d'accéder à la pratique du ski qui est une activité onéreuse et représente un intérêt public local.

Afin que cette tarification préférentielle puisse être maintenue, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins a négocié des tarifs avec les SAEM de ces stations et a procédé à l'achat de forfaits pour les communes.

Il convient donc au conseil municipal de délibérer afin d'approuver ces tarifs pour les enfants domiciliés sur la commune ou pour les enfants dont l'un des deux parents est domicilié sur la commune, par l'intermédiaire du CCAS afin de leur permettre l'accès à la pratique du ski.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins a décidé de participer à hauteur de 10 euros par enfant à l'achat de ces forfaits.

Les tarifs à approuver sont donc les suivants :

Enfants de moins de 5 ans au 30.11.2023	gratuité
Enfants de 5 à 11 ans au 30.11.2023	61 euros
Juniors et étudiants de 12 à 24 ans au 30.11.2023	96 euros

Vote à l'unanimité

4/ Questions diverses

- Michel FRISON informe les membres du Conseil Municipal de l'entretien des deux candidats retenus lundi prochain, pour la Maîtrise d'Ouvrage de la réhabilitation pour du groupe scolaire.

Il rappelle que les prospectives financières effectuées par le cabinet Finances actives ont permis de mettre en avant les excellents ratios du budget communal, qui permettront la réalisation de deux emprunts de 500 000 € pour financer ces travaux de la future école.

▪ ZA Le Planet

- Amandine FIOT : La Communauté de Communes porte le projet d'aménagement de la ZA du Planet. Lors de la réunion avec les membres du guichet unique, il avait été demandé une étude hydraulique car la ZA est située sur le lit majeur de la Durance. Il existe une protection de la berge en amont de la ZA, l'Etat avait demandé un classement au titre de la Gémapi, le projet étant dans une zone d'extension de la crue qui nécessitait la création de bassins de compensation. Un courrier du Président de la Communauté de Communes va être envoyé où il apparaît que le volet hydraulique ne bloque pas l'aménagement de cette zone.

Une prochaine réunion avec les services de l'Etat aura lieu avant le 20 décembre 2023.

Michel FRISON pense qu'une réunion serait également souhaitable avec les entreprises de la commune qui souhaitent obtenir un emplacement dans cette zone.

- Michel FRISON donne la parole à Monsieur Manuel PUTELET, venu assister au Conseil Municipal. Ce dernier était présent en mairie à un rendez-vous avec Monsieur Gérard GARNIER, la semaine dernière au sujet du projet d'extraction de matériaux dans l'Isle de Pra Reboul. Monsieur PUTELET précise qu'il est persuadé que si ce projet est validé par l'actuel Conseil Municipal, il y aura forcément une extension future de cette zone après la fin de la convention de fortage. L'Association La Reboulaine n'est pas opposée au dialogue mais elle espère que le Conseil Municipal sera contre à ce projet.
- Michel FRISON : Le projet de convention a été remis à la commune par l'Entreprise ALLAMANNO, la commission va maintenant l'étudier avec un examen en commission d'élus puis soumis au vote du Conseil Municipal.

Pour lui, ce serait une grave erreur de permettre l'exploitation de la totalité de l'Isle de Pra Reboul.

Des études sur les éventuelles nuisances sonores doivent également être réalisées.

- Marie BAILLARD et Michel FRISON ont assisté ce lundi à la 5^{ème} convention des Maires de la Région à Marseille où ils ont pu rencontrer le Président de la Région Arnaud MUSELIER, pour lui rappeler le projet de déviation de La Roche de Rame, notamment avec la candidature des stations alpines aux Jeux Olympiques de 2030.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL 15 DÉCEMBRE 2023

Présents : Michel FRISON, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Marie BAILLARD, Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY, Paul BASSA, Geneviève MARTIN.

**Pouvoirs : Mélanie COURCIER donne pouvoir à Michel MOYNIER
Vincent RICHE donne pouvoir à Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY**



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Amandine FIOT donne pouvoir à Marie BAILLARD

Absents excusés : Delphine THAENS, Olivier CHIENNO.

Secrétaire de séance : Daniel ALLARD

Vote à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2023

Vote à l'unanimité.

2/ Compte rendu des Commissions

- CCAS

Marie BAILLARD :

Le marché de Noël aura lieu ce samedi 16 décembre à la salle polyvalente.

Les vœux du Maire le 12 janvier 2024 à la salle polyvalente.

Le goûter des aînés aura lieu le 20 janvier 2024 avec un très beau spectacle cabaret.

- Trail

Marie BAILLARD a rencontré Vincent LAROCHE, organisateur du Trail de l'Izoard.

Il souhaite faire ce trail sur la commune à l'automne, peut-être en collaboration avec des associations locales qui souhaiteraient profiter de cette possible association avec le trail.

Daniel ALLARD : Des travaux de reprise de goudron seront effectués au printemps par ORANGE suite aux travaux réalisés à Pra Paret. Des problèmes ont été rencontrés sur l'éclairage public dans plusieurs quartiers, l'entreprise Ineo intervient ce lundi 18 décembre pour réparer. Il est évident que les intempéries peuvent être à l'origine de ces perturbations. D'autre part, Ineo étant mobilisé sur les communes de Risoul et Guillestre pour sécuriser les réseaux, leur intervention pourrait être décalée.

- Réhabilitation du groupe scolaire

La commission Appel d'Offres s'est réunie pour analyser les 4 candidatures suite à proposition du Cabinet FLORES. Le candidat 3 a obtenu la meilleure note, une délibération sera votée à ce sujet lors de cette séance du Conseil Municipal.

3/ Délibérations soumises à l'approbation

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N 3 BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n° 3 pour l'année 2023 au budget général de la commune. Il propose de passer les écritures suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses

- Compte 6611 remboursement des intérêts	+ 100.00 euros
- Compte 6068 achat de matériel	- 100.00 euros

TOTAL DEPENSES 0

Section d'investissement

Dépenses

- Compte 165 rbst caution	+ 10 000.00 euros
- Compte 2318/84 voirie	- 10 000.00 euros
- TOTAL DEPENSES	0

Vote à l'unanimité.

OBJET : TARIFS 2024 BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs pour l'année 2024 suivants pour le budget général de la commune :

- Affouage

Journée d'affouage	70 euros
Journée chasseurs	70 euros

- Droit occupation du domaine public

Pour les camions/vente	40 euros
Pour les restaurants	convention à passer avec la commune.

- Location salle polyvalente



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

SEMAINE du lundi au jeudi (par jour)

Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
Offrant une activité ouverte à tous	Gratuit
Offrant une activité ouverte à leurs seuls adhérents	Gratuit
Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle 50 euros	
Autres (particuliers, entreprises...)	100 euros
Soirée à partir de 18h30 du lundi au jeudi	50 euros

WEEK END du vendredi (18 heures 30 au dimanche)

Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
Associations reconnues d'utilité publique ayant leur domicile ou leur antenne sur La communauté de communes du Pays des Ecrins	Gratuit
Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
Offrant une activité gratuite ouverte à tous	Gratuit
Offrant une activité gratuite ouverte à leurs seuls adhérents	100 euros
Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle	100 euros
Autres (particuliers, entreprises...)	350 euros
Caution matériel	1 000 euros
Caution ménage	200 euros

- Location Four des Bruns

Forfait un jour en semaine (du lundi au vendredi de 9 heures 30 à minuit)	55 euros
Forfait week-end et jours fériés (deux jours)	75 euros
Gratuité pour les moins de 18 ans de la commune fêtant leur anniversaire sous condition de production d'une copie de leur carte d'identité (avec attestation d'assurance à fournir à la remise des clefs)	
Caution matériel	375 euros
Caution ménage	70 euros

- Location espace château et parc

SEMAINE du lundi au vendredi (par jour)

Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
Offrant une activité ouverte à tous	Gratuit
Offrant une activité ouverte à leurs seuls adhérents	Gratuit
Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle	50 euros
Autres (particuliers, entreprises...)	100 euros
Soirée à partir de 18h30 du lundi au vendredi	50 euros

WEEK END du vendredi 18 h 30 au dimanche

Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
Associations reconnues d'utilité publique ayant leur domicile sur La communauté de communes du Pays des Ecrins	Gratuit
Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
Offrant une activité gratuite ouverte à tous	Gratuit
Offrant une activité gratuite ouverte à leurs seuls adhérents	100 euros
Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésion annuelle	100 euros
Autres (particuliers, entreprises...)	350 euros
Caution matériel	1 000 euros
Caution ménage	200 euros

- Bibliothèque municipale

Cotisation familiale et individuel	gratuité
Indemnité forfaitaire pour livre perdu	25 euros
Vacanciers	
Caution	60 euros
Cotisation	4 euros

Vote à l'unanimité.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Objet : Composition de la Commission d'Appel d'Offre. Remplace la délibération n° 2023.75 en date du 15 Novembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 29 Septembre 2020 portant sur la création de la Commission d'Appel d'Offres.

A cette date, le Conseil Municipal avait voté et délibéré afin de désigner 3 membres au poste de titulaires et 3 membres au poste de suppléants.

Monsieur le Maire rappelle également aux membres du Conseil Municipal la délibération du 15 Novembre 2023, portant sur la modification de la Commission d'Appel d'Offres. Considérant qu'il y avait lieu de remplacer deux membres démissionnaires, le Conseil Municipal avait voté et délibéré pour que la Commission soit à nouveau composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Considérant le courriel de la Préfecture reçu le 7 Décembre 2023, nous informant que « le remplacement de membres démissionnaires (...) est nécessairement remplacé par le premier des candidats figurant sur la même liste que lui » et que « il n'y a pas lieu de pourvoir un poste de suppléant devenu vacant ; le renouvellement intégral par réélection de la CAO n'était prévu que lorsque cette méthode réglementaire de remplacement n'était plus possible à mettre en œuvre pour cause d'épuisement de la liste concernée ».

Considérant qu'outre le Maire, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste.

Ont été élus poste de titulaire :

Monsieur Daniel ALLARD

Monsieur Bruno LAROCHE

Madame Amandine FIOT

Ont été élus au poste de suppléant :

Madame Isabelle LAMICHE

Monsieur Michel MOYNIER

Monsieur Olivier CHIENNO

Considérant la démission de Monsieur Bruno Laroche et de Madame Isabelle Lamiche, la Commission se présente comme suit :

Titulaire :

Monsieur Daniel ALLARD

Madame Amandine FIOT

Michel MOYNIER

Suppléant :

Monsieur Olivier CHIENNO

Vote à l'unanimité.

OBJET : Attribution des marchés – Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Groupe scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le lancement de la procédure d'appel d'offres du 12 Juillet 2023 en un lot de marché unique pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire de la Commune.

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique, les candidats avaient jusqu'au 29 Septembre 2023 midi pour remettre une offre.

Quatre candidats ont remis leurs offres dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour le lot unique du marché réhabilitation et extension du groupe scolaire.

Par ordre de dépôt des plis dématérialisés :

-Gilles Coromp & Marie Garcin

-Christophe Culoma

-Agence des territoires de montagne

-Atelier d'architecture Dufayard

La Commission d'appel d'Offre s'est réunie le 9 Octobre 2023 pour l'ouverture des plis.

La commission d'appel d'Offres s'est ensuite réunie le 17 Octobre 2023 pour l'analyse de l'ensemble des dossiers reçus selon les critères de jugement : 70% pour la valeur technique des offres et 30% pour le prix des prestations.

Suite à cette analyse, deux candidats sont arrivés à égalité selon les critères de jugement cités ci-dessus : Monsieur Gilles Coromp & Marie Garcin et Agence des Territoires de montagne.

Comme mentionné dans le règlement la consultation, la Commission d'Appel d'Offre a procédé à un entretien individuel des candidats le 20 Novembre 2023 afin de les départager.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Une nouvelle analyse a eu lieu le 5 décembre 2023 afin de départager les deux candidats selon les mêmes critères de jugement. Les notes finales après analyse du critère de la valeur technique et du critère de rémunération ont classé les quatre candidats comme suit ;

1. Agence des territoires de Montagne
2. Gilles Coromp pour l'Atelier d'Architecture Garcin & Coromp
3. Christophe CULOMA architecte
4. Atelier d'Architecture DUFAYARD

Considérant au regard du rapport d'analyse des offres établi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de retenir l'offre de l'entreprise Agence et Territoires de Montagne reconnue l'offre la mieux notée.

Monsieur le Maire précise que le marché porte sur un montant total tranche ferme de 111 100,00€ HT et une tranche optionnelle d'un montant de 5 000,00€ HT.

Vote à l'unanimité.

OBJET : Avenant n°1. Etude de programmation architecturale pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire.

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 4 juin 2021, désignant le programmiste FLORES pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire.

Il précise également que pour permettre le bon développement du projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire, il est nécessaire d'obtenir un accompagnement plus important de la part du programmiste.

Considérant la proposition d'avenant de FLORES ci-jointe annexée.

Il propose donc de voter un avenant n°1 afin de modifier le marché initial ainsi que les phases T04 et T05 :

Marché initial :

Retrait du volet 3 PRO DCE – 4843.00

Modification de la T04 (AMO sélection concepteur) compte tenu du choix de procédure retenu, une moins-value de - 11 204,00€ HT est proposée.

Modification de la T05 (AMO concepteur) un accompagnement plus important pour la phase conception : Esquisse, interventions sur les phases APS et APD et suivi du PRO-DCE, ce qui donne une plus-value de + 12 444,00€ HT.

Soit une moins-value globale de - 3 603.00 € par rapport au montant initial.

Vote à l'unanimité.

4/ Questions diverses

- Extraction matériaux Isle de Pra Reboul

Suite aux remarques apportées lors de la dernière Commission d'élus, Michel FRISON a rencontré l'entreprise AL-LAMANNO. Il leur a fait part de remarques, notamment en matière d'indemnisation : une majorité des élus semble favorable à ce projet mais avec un plus juste revenu. L'entreprise a précisé que des contraintes existaient mais qu'il y avait des marges de manœuvre.

Une prochaine réunion aura lieu sur ce point particulier puis un débat avec l'ensemble du Conseil Municipal en commission d'élus, ce qui permettra d'échanger avec l'entreprise en abordant les divers sujets du projet de convention de forage.

- Point sur le projet de requalification urbaine de la RN 94 à La Roche de Rame

Le volet Mobilités du Contrat de Plan Etat Région a été signé le 1^{er} décembre en présence du Ministre des Transports Clément BEAUNE et du Président de la Région Renaud MUSELIER. Le Maire de la Roche de Rame était invité et présent. Le volet routier fait parti des grandes victimes du changement d'orientation avec une réduction de moitié de l'enveloppe de financement par rapport au précédent contrat de Plan, le gros des investissements va vers le volet ferroviaire. Sur la liste des programmes et finances dédiée au désenclavement et à la modernisation des itinéraires Alpains, on recense de nombreux projets : la modernisation de la liaison Grenoble - Sisteron, la fin de la construction de la rocade de Gap, de la desserte de Digne, les aménagements de la RN 94 et de la RN 85.

Le budget total alloué à tous ces projets n'est que d'environ 100 millions d'euros, la requalification urbaine de la RN 94 à la Roche de Rame, autrement dit l'aménagement de la traversée en fait partie selon le choix de l'Etat, la Région et le Département, les orientations s'inscrivent en cohérence avec le plan des mobilités décarbonées. Il faut se saisir de l'opportunité de l'effet levier des Jeux Olympiques pour la commune et encore enrichir le projet avec pour objectif de permettre la réalisation des travaux pour 2030.

Une réunion publique d'informations de la population va avoir lieu en présence du Préfet, de la Région et du Conseil Départemental, les différents services concernés qui devront être présents sont en train d'accorder leurs agendas.

Une enveloppe de 8 millions d'Euros figure au CPER pour l'aménagement de la Roche de Rame mais le Préfet travaille sur l'inscription totale du projet dans ce contrat, tout en sachant que 4 à 5 millions d'Euros de travaux sont hors contrat de plan.



LES RÉUNIONS DES ÉLUS

Michel FRISON a rencontré l'entreprise CGA et une habitante dont la maison est impactée par ce projet afin de leur expliquer le projet d'aménagement, leurs propriétés sont concernées par l'acquisition indispensable à la réalisation de ce projet. Ils ne s'opposent pas au projet étant conscients d'une nécessaire et juste compensation financière.

La municipalité travaille actuellement sur la diffusion d'un document d'information à la population qui sera distribué dans les boîtes aux lettres afin de l'informer sur l'avancée du dossier.

- Paul BASSA : Problème de salage à la montée de la Ruine, les voitures avaient du mal à monter lors de l'épisode de fortes chutes de neige.
- Michel FRISON : le salage ou le sablage n'est possible qu'après le déneigement de la chute de neige. Il est bon de rappeler que dans de telles conditions, il est préférable que les automobilistes empruntent la montée de Géro moins longue et moins pentue.
- Michel FRISON a assisté à une audioconférence avec la Préfecture au sujet des événements climatiques de ces derniers jours.

La Roche de Rame a été classée en catastrophe naturelle, ce qui va permettre aux particuliers d'être indemnisés plus rapidement.

La commune a été impactée à plusieurs endroits :

- Passage à gué derrière la voie ferrée
 - Regard détruit près de l'école pour permettre l'écoulement de l'eau.
 - Travaux de désengrèvement à prévoir sur le torrent de Pra Reboul et de la Ruine, etc
-
- Michel FRISON : La commune a reçu un courrier des bâtiments de France au sujet du projet de création de 44 appartements dans l'ancien hôtel FOURRAT. L'avis est défavorable et le projet doit être revu sur de nombreux points ce qui compromet fortement la réalisation de ce projet.

L'avis est le même sur le projet de la Haute Ecole du Bois de L'Argentière La Bessée.

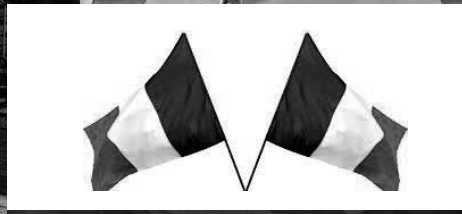
Une rencontre va avoir lieu avec la Communauté des Communes du Pays des Ecrins pour définir ensemble les perspectives d'évolution de ce dossier. Il est regrettable de constater que les bâtiments de France puissent à ce point être intransigeants à l'excès sur un dossier qui propose 44 logements tandis que s'exerce actuellement une pression sur le marché immobilier notamment dans le locatif.

C.M.J.



Au cours de nos réunions, nous approfondissons progressivement notre compréhension du fonctionnement de la Mairie, des divers services, ainsi que du rôle des élus. Nous préparons également nos futures interventions. Voici quelques exemples.

Récemment, avec fierté, nous avons participé à la cérémonie du 11 novembre, que nous avons minutieusement préparée. Marie s'est même jointe à nous pour organiser une activité visant à mieux appréhender une cérémonie commémorative.



En partenariat avec le comité des fêtes et d'autres bénévoles (merci à eux !), nous avons organisé la fête d'Halloween. Une décoration d'enfer !

Les parents avaient préparé d'horribles plats salés et sucrés, un concours de masques terrifiants avait été lancé, une buvette et un DJ étaient à l'œuvre. Une centaine de personnes a participé, et nous sommes contents. Ce fut une soirée sympathique et terrifiante. Nous vous remercions tous, grâce à vous, la fête a été un succès !



En décembre, nous avons orchestré une collecte de jouets et de livres au profit du Secours Populaire. Il nous semble important que chaque enfant puisse recevoir un cadeau au pied du sapin.

Avec joie, nous avons offert des gâteaux que nous avons confectionnés, des bonbons ainsi que des boissons, aux généreux donateurs.



Les enfants et leurs parents ont fait preuve d'une grande générosité cette année, et nous souhaitons vivement les remercier. Cette collecte a été l'occasion de passer une après-midi des plus agréables !

En janvier, nous prévoyons de visiter les locaux du Secours Populaire afin de mieux comprendre son fonctionnement et ses missions.

La boîte à livres spéciale jeunesse aux abords de l'école fonctionne, merci " Continuons de la faire vivre". Le principe : chacun peut déposer ou emprunter des livres librement. Les livres sont accessibles 24h/24 et 7j/7, ils ont plusieurs vies et de nombreux lecteurs, pour le plaisir de toutes et tous !

Jeunes du village, nous sommes à votre écoute.

N'hésitez pas à venir discuter avec nous si vous avez des idées ou des propositions, nous ferons remonter vos idées au cours de nos réunions.



Que l'année 2024 soit pleine de jeux rigolos, de joie à partager et de réussites éclatantes !

Nous, les membres du Conseil Municipal Jeunes de La Roche de Rame, vous souhaitons une année super cool, pleine de moments trop géniaux.

**Bonne et
heureuse
année à tous !**

QUE D'EAU !

Début décembre, notre commune a été confrontée à des inondations sévères suite à des précipitations exceptionnelles.

Dans ces moments difficiles, malgré de gros soucis de coupure des communications, la collaboration des autorités locales et des services techniques a été essentielle pour engager et coordonner les moyens afin de limiter les impacts des inondations sur la population et les biens.

Le vendredi les services techniques ont travaillé sans relâche et tout le week-end, le Maire et les élus ont pris des initiatives cruciales pour assurer la sécurité des habitants, notamment en organisant l'évacuation rapide des zones potentiellement à risque. Leur coordination avec les autorités, les services techniques et les forces d'intervention a permis de maintenir le contrôle de la situation malgré son caractère exceptionnel.

La commune tient à remercier tous ceux qui ont contribué à la sécurité de la communauté, soulignant l'esprit de solidarité dans l'adversité.



Cette expérience servira de base pour évaluer ce qui a bien fonctionné et identifier les axes d'amélioration, notamment en renforçant les infrastructures de communication pour faire face à des situations complexes comme celle-ci à l'avenir.

Malgré les défis persistants, la commune se tourne vers l'avenir avec la certitude que la collaboration et la capacité de la communauté à surmonter, ensemble, de tels obstacles, restent des atouts essentiels face aux catastrophes naturelles.

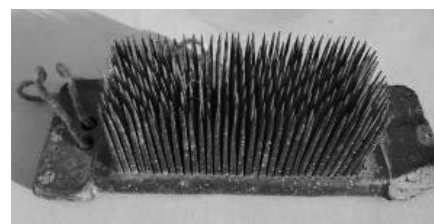


La réponse pour l'objet à découvrir dans l'article des Passeurs de Mémoire est :

Peigne à chanvre appelé "brustia" dans le briançonnais.

Sa 1^{ère} utilisation environ en 1670 dans le Morvan et jusque dans les années 1900.

Les emblèmes du Dauphin et de la fleur de lys ne sont pas définis. Emblèmes royaux ou emblèmes de la province du Dauphiné !





Un Automne avec les 3 P'tits Rochons

Le 4 septembre, l'association les 3 P'tits Rochons a accueilli élèves et parents avec son traditionnel café de la rentrée. Un moment convivial qui permet aux nouveaux parents de rencontrer les équipes qui gravitent autour de l'école et de lancer l'année scolaire pour tous.

La 1ère action prévue était "le pressage de fruits pour vendre des jus au profit de l'association", avec le presseur mobile des Pommes Trotteuses. Hélas, cette manifestation a dû être annulée faute de fruits dans les vergers cette année.

L'équipe des 3 P'tits Rochons s'est ensuite mobilisée pour organiser la Bourse d'Hiver le 25 Novembre. Ce fut une belle réussite tant au niveau organisation que vente. Merci à tous les parents qui étaient présents sur cet évènement majeur de la vie de l'association.

Pour fêter Noël, l'association a offert aux élèves de l'école une journée construction géante en Kapla le 11 décembre. Chaque classe est venue à tour de rôle participer à la construction géante dans la salle du château. (voir photos).



NOUVEAU LOGO

L'association s'est dotée d'un nouveau logo entièrement pensé et réalisé par les élèves de CM1-CM2 (classe de Delphine MASSA, 2022/2023). L'association avait décidé de s'appuyer sur un professionnel pour réaliser ce travail. Le logo a donc été conçu par les élèves avec le soutien de Virginie GRIMM, graphiste et maman d'élève de La Roche de Rame. Ci-dessus le résultat, et bravo pour ce rendu qui va nous servir dans notre communication!

Enfin Les 3 P'tits Rochons ont été présent sur la Marché de Noël le 16 décembre. Les élèves de l'école ont fabriqué des gâteaux proposés à la vente ce samedi. Les parents d'élèves ont vendu des crêpes tout au long de l'après-midi au profit de l'association.

Ce fut un automne dynamique pour l'association qui œuvre dans la bonne humeur pour les enfants de l'école.

N'hésitez pas à nous rejoindre !



UNE VRAIE DEVIATION ET RIEN D'AUTRE ... Si ! Tous nos vœux de santé et de bonheur !

Oyez Oyez Brav' Gens, Rochons doux et sensés
Les nouvelles sont mauvaises, la déviation mal barrée !
Confiants vous étiez ! Ronchons deviendrez ?

Tous, dévoués et unis, vous vous êtes engagés
-La Mairie y compris- pour le deuxième tracé,
D'une déviation bien sûr, et pas d'un pis-aller.

Mais patatras, sgrongneugneu... oui, restons polis !
Veste bien retournée, et vous voilà trahis !
Un ministre lointain dit « Dans le lac, Plongez »
Obéissants et mièvres, certains s'y sont jetés !
Promesse électorale « soutenir déviation »
Résultat aujourd'hui ? Enorme trahison !
Au lieu d'une déviation, six maisons sont cassées
On fait quatre chicanes et sur l'avenir, un trait !
Bravo pour nos enfants, toujours des malmenés,
Toujours des pollués, toujours des oubliés !
N'avons nous rien compris ? Où est donc la vraie Vie ?
Les camions qui circulent ou l' Village qui revit ?

Mais en détail vraiment, que nous propose-t-on ? Le
voilà ci-dessous! Nous vous le décrivons :

Elargir la RN en cassant six maisons. En cassant la Calla.
Priorité camions !

Puis quatre chicanes, c'est pour les ralentir. Alors
qu'une seul' maison les empêch' de courir !
Et qu'ensuit' nous aurons, quat' fois plus d' pollutions.
Furent-elles pour cela, nos dernières élections ?

Des parkings pour touristes seront dans le village,. Et
toutes ces places, pour un seul mois d'usage.
A tous les villageois, ça rapportera quoi ? . Encore des
impôts ! En veux-tu ? En voilà !

N'ya t-il meilleur' façon, de jeter not' pognon ?
Furent-elles pour cela, nos dernières votations ?

Des couloirs pour vélos, des trottoirs pour poussettes.
Des dizaines de prom'neurs, avec un lac bien net
Mais camions à foison, et voitures par milliers. Piétons
vélos voitures camions, tous rassemblés
Est-ce comm' cela qu'on s'ra en sécurité ?
Est-ce donc pour cela que vous avez voté ?



Des couloirs pour vélos, des trottoirs pour poussettes.
Des dizaines de prom'neurs, avec un lac bien net.

Mais camions à foison, et voitures par milliers.
Piétons vélos voitures camions, tous rassemblés
Est-ce comm' cela qu'on s'ra en sécurité ?
Est-ce donc pour cela que vous avez voté ?
Sportifs, mamans, bébés, quel air, respirerez ?
Touristes et visiteurs, quel repos vous prendrez ?
A côté des camions, en sécurité vous serez ?
On casse des logements, où aller habiter ?
Rochons doux et sensés, Ronchons vous devenez ?
Pour moi, c'est décidé, rebelle je serai.

Et n'oubliez jamais : « Celui qui combat peut perdre.
Celui qui ne combat pas a déjà perdu »
Bertolt BRECHT

Oyez Oyez Brav' Gens, Rochons doux et sensés,
Un PS pour finir, un scoop vient de tomber.

Comm' du temps des romains, promettant jeux et
pain,
Pour satisfaire le peupl' ? On donn' des jeux alpins !
Encor' plus de trafic, encor' plus de vacarme,
Encor' plus d'pollution, il nous rest'ra les larmes

Cela dit maintenant, peuvent pas faire autrement
Un' déviation seul' ment, sinon grands tremblements
Un' déviation seul' ment, ou grands énervements
Un' déviation seul' ment, ou grands chamboulements



Malgré le climat automnal, une vingtaine d'enfants avec leurs parents de La Roche de Rame, Champcella et Freissinières se sont mobilisés pour venir participer à la course d'orientation organisée ce mercredi 18 octobre après-midi par l'association La Rebouline.



L'association avait à cœur d'organiser un événement pour les familles, un moment à partager en équipe entre parents et enfants.

Le but était également de leur faire découvrir, à travers des parcours ludiques, la ripisylve, c'est à dire la forêt des bords de la Durance, aux abords du hameau de Pra Reboul. Un espace protégé, mais actuellement menacé.

Les familles ont pu arpenter à pied ou à vélo la forêt de Pra Reboul à travers 5 parcours mis en place par les membres de l'association. Il y en avait pour tous les âges : du petit parcours très ludique avec des balises « animaux » et des petites boîtes à trouver, façon chasse au trésor, au parcours bien plus long avec de vrais balises de courses d'orientation à trouver en manipulant une carte et avec la possibilité d'utiliser une boussole. Les plus sportifs ont enchaînés tous les parcours.

Une fois tout le monde revenu au départ, tous les participants ont pu échanger autour d'un goûter partagé.

Et dimanche 12 Novembre, l'association La Rebouline a organisé pour ses adhérents une "Soupe Party" autour d'un four à bois; Chacun a amené une soupe à partager et quelques préparations à cuire dans le four le temps de la dégustation.

Une vingtaine de personnes a profité de ce moment convivial sous un temps hivernal mais réchauffé par les soupes chaudes aux légumes des jardins de Pra Reboul...

Un grand merci à Manuel Putelat d'avoir allumé son four pour l'occasion.





Chers amis,

L'association AMAC vous présente ses activités de l'année 2023 :

- le 4 février, a eu lieu à la salle des associations l'Assemblée Générale, présidée par le Président Jean Flandin qui a présenté le rapport moral, qui a remercié la municipalité pour la subvention, le prêt des salles, les photocopies, etc. Cette réunion a été suivie par la dégustation de friandises et du gâteau des rois.
- le 19 mars la commémoration du cessez-le- feu en Algérie s'est déroulée à l'Argentière. Six porte-drapeaux étaient présents.
- nous nous sommes déplacés le 15 avril aux obsèques de Mr Joubert à Champcella ,un ancien combattant FNACA.
- le 30 avril , la 78ème cérémonie hommage aux déportés a eu lieu au monument à l'Argentière , 9 porte-drapeaux présents.
- le 8 mai, cérémonie à La Roche de Rame en présence de Mr le Maire de la Roche et de l'Argentière, et des autorités, suivie des cérémonies à l'Argentière et Saint Martin de Queyrières. 9 porte-drapeaux.
- le 16 juin , nous avons organisé un pique-nique dans la salle du parc du château, la FNACA s' est associée à cette journée amicale autour d'un bon repas. Une cinquantaine de personnes ont participé.
- le 18 juin, cérémonie de l'appel du Général de Gaulle à l'Argentière, 6 porte-drapeaux présents.
- la cérémonie du 14 juillet s'est déroulée à l'Argentière, avec toutes les autorités, 7 porte-drapeaux étaient présents .
- le 11 août , cérémonie en mémoire des fusillés du Lautaret, en présence de la Sous-Préfète, des Maires , des associations patriotiques, des anciens combattants du Briançonnais, messe à la chapelle, dépôts de gerbes, cérémonie à la stèle des italiens , une cinquantaine de porte-drapeaux étaient présents.
- la cérémonie commémorative des fusillés a eu lieu le 6 septembre ainsi qu'un dépôt de gerbes à la stèle de Francis Méliat. 7 porte-drapeaux.
- la cérémonie du 11 novembre, a débuté à La Roche de Rame par un dépôt de gerbes au carré militaire, suivie par la cérémonie au monument aux morts en présence de M. le Maire, de Mr le député, du Conseiller Général, des élus locaux, de la gendarmerie , des pompiers, de l'Echo des glaciers, du Président de l'AMAC, des élèves du collège avec leur professeur Carole Robert, secrétaire du souvenir français.



Les enfants du Conseil Municipal Jeunes ont lu le message de la Ministre. Les 5 porte-drapeaux comprenaient 2 nouveaux jeunes porte-drapeaux : Cédric Béraud et Léonard Pierog-Froment que nous félicitons pour leur engagement.

Une cérémonie était aussi organisée à L'Argentière et Saint Martin de Queyrières.

Cette année, 2 de nos adhérents nous ont quittés : le 21 février nous avons assisté aux obsèques de M. Poullilian Joseph et le 27 novembre M. René Gauthier.

A noter également le décès de Jean Bonnaffé, en octobre qui a été aussi membre de notre association.

A toutes leurs familles nous renouvelons nos très sincères condoléances.



Pour Noël le Président et le bureau ont offert aux anciens combattants une boîte de chocolats et souhaitent à tous les camarades malades un bon rétablissement.

Le Président et le bureau, présentent leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2024 à tous et surtout une bonne santé.

AUTOUR DU LAC ...

Cette année encore, à la faveur d'une belle météo, notre splendide lac a connu une forte activité, et a apporté beaucoup de satisfaction aux rochons comme aux voisins, aux campeurs, ou aux vacanciers.

Tant mieux !

Alors vivement l'été prochain.



« Je vous souhaite des
rêves à n'en plus finir et
l'envie furieuse d'en
réaliser quelques-uns. »

Jacques Brel



*Monsieur Michel Frison,
Maire de la Roche de Rame,
le Conseil Municipal,
le Conseil Municipal Jeunes
et tout le personnel communal
vous adressent leurs meilleurs vœux
pour 2024.*